

LE VAL-DE-BIEVRE :

HISTOIRE D'UN TERRITOIRE

Rapport de recherche

concernant

l'histoire du Val-de-Bièvre

Madeleine Leveau-Fernandez

2013

LE VAL-DE-BIEVRE :

HISTOIRE D'UN TERRITOIRE

Rapport de recherche

concernant

l'histoire du Val-de-Bièvre

Madeleine Leveau-Fernandez
Sous la direction de : Alexandre Delarge et Juliette Spire

2013

Sous la direction de :

Comité de pilotage :

AVERTISSEMENT

La recherche que nous vous proposons ici fait suite au travail de recensement des sources, réalisé en 2009-2010, recensement ayant fait émerger certaines idées forces permettant une évocation de l'histoire des sept villes de la communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre. Le plan et le contenu de ce travail ont évolué au fur et à mesure du dépouillement des archives et des remarques des membres du comité de pilotage.

Avant même d'amorcer notre recherche, nous nous sommes posé la question de savoir si les sept villes de la communauté d'agglomération du Val de Bièvre présentaient suffisamment de similitudes pour se (re)trouver dans une histoire commune. Il s'agissait en fait de tenter de prédire la réponse, de l'anticiper, en se fiant aux connaissances historiques, en fonction de ce que nous connaissions avant même de commencer la recherche. Le but de la recherche a donc été de vérifier l'hypothèse, de la confirmer ou de l'infirmer.

La méthodologie utilisée a été de nature qualitative (et non quantitative), ce qui nous a permis de « dégrossir » notre sujet d'étude qui, par la suite pourra être prolongée par une ou plusieurs études quantitatives sur des points précis. Les informations concernant notre sujet s'appuient sur des sources variées mais, sauf exception, sont constituées pour l'essentiel de sources de seconde main : ouvrages de référence, études locales, revues spécialisées, atlas historiques, sites web, etc., le champ chronologique étant trop étendu pour entreprendre un dépouillement systématique d'archives de première main. Certaines sources étant moins fiables que d'autres, il nous a fallu les sélectionner en fonction de leur contenu, de l'auteur, de leur provenance, du public visé, etc. D'autre part, ayant déjà effectué des études particulières sur Gentilly et le Kremlin-Bicêtre, celles-ci expliquent que ces deux villes soient, sur certains thèmes, plus abondamment citées que les cinq autres.

À cette étape la rédaction du texte de recherche a été amorcée et nous avons tenté de mettre en évidence la question de départ qui correspondait à notre hypothèse, en citant les faits, les exemples et les événements que nous avons trouvés.

De fait, cet état des lieux, ambitieux s'il en est, constitue une première approche de la richesse de notre patrimoine historique au sens large du terme. Notre démarche n'étant pas de fixer une fois pour toute l'histoire de ces sept villes mais d'offrir les éléments essentiels à l'émergence d'une histoire commune, histoire d'un territoire que nous nous sommes efforcé de situer au sein d'une histoire plus générale, plus globale.

Des questions se sont parfois posées en matière de terminologie. Ainsi, dans la *Partie V - Emergence de la banlieue*, nous nous sommes interrogés sur la signification du terme de « banlieue » que nous utilisons tout au long de cette recherche. Comme nous l'expliquons dans cette partie, la notion actuelle de banlieue est très complexe et les géographes urbains se posent aussi le problème du manque de précision dans l'emploi de ce vocable. Puisqu'il fallait nous positionner, nous avons décidé d'entendre par « banlieue » la définition donnée par Pierre Georges qui met en évidence à la fois la complexité de la notion de banlieue mais aussi sa relativité : « *Pour le citadin, la notion de banlieue est, en même temps qu'une notion formelle calquée sur les contingences dérivées de la conception administrative, une notion de distance et, secondairement, une notion de conditions d'habitabilité et de*

*nature du peuplement*¹ ». Or, la communauté d'agglomération ayant une existence propre, certes, mais son histoire ayant été conditionnée par la proximité de Paris, cette définition nous a semblé correspondre à notre propos.

D'aucuns se poseront peut-être la question de la définition du champ d'étude qui s'étend des périodes archéologiques à la fin des Trente Glorieuses. L'histoire du Val-de-Bièvre ne s'arrête évidemment pas aux années soixante-dix, mais celles-ci marquent une rupture qu'il nous a semblé intéressant de prendre en compte. En effet, le territoire connaît alors de grandes mutations urbaines, sociales et économiques qui contribuent à changer le cadre de vie des habitants comme la construction du périphérique, séparant Gentilly et le Kremlin-Bicêtre de Paris, le lancement des programmes de construction de logements sociaux ou bien la mutation économique liée à la désindustrialisation de la banlieue parisienne. Aux années de plein emploi, succèdent les années soixante-dix avec le choc pétrolier, le chômage et la fin des Trente Glorieuses !

On ne conclut pas l'histoire ! Bien sûr, l'histoire du Val de Bièvre ne s'arrête pas aux années soixante-dix, mais il fallait tenter une lecture du passé pour mieux appréhender celle du présent, en attendant le futur. À la modeste échelle de ce travail, nous avons voulu nous inscrire dans une réflexion, celle de la permanence mais aussi de l'importance des évolutions, voire des changements intervenus au cours de ce champ chronologique préalablement défini.

L'importance du *dialogue* avec Paris est l'une des permanences essentielles du Val de Bièvre et il nous semblait important de le souligner à l'aube du futur Grand Paris. Importance des acteurs, habitants, élus, décideurs de tous ordres, ceux qui font l'histoire. Permanences mais aussi évolution avec, notamment, la disparition de l'agriculture et du maraîchage au profit de l'urbanisation des villes de la communauté d'agglomération. Ces permanences et ces évolutions n'ont pas été continues et les trois mots clefs que sont *croissance* (de la population), *industrialisation* et *urbanisation* s'ils sont communs aux sept villes n'ont pas été semblablement ressentis.

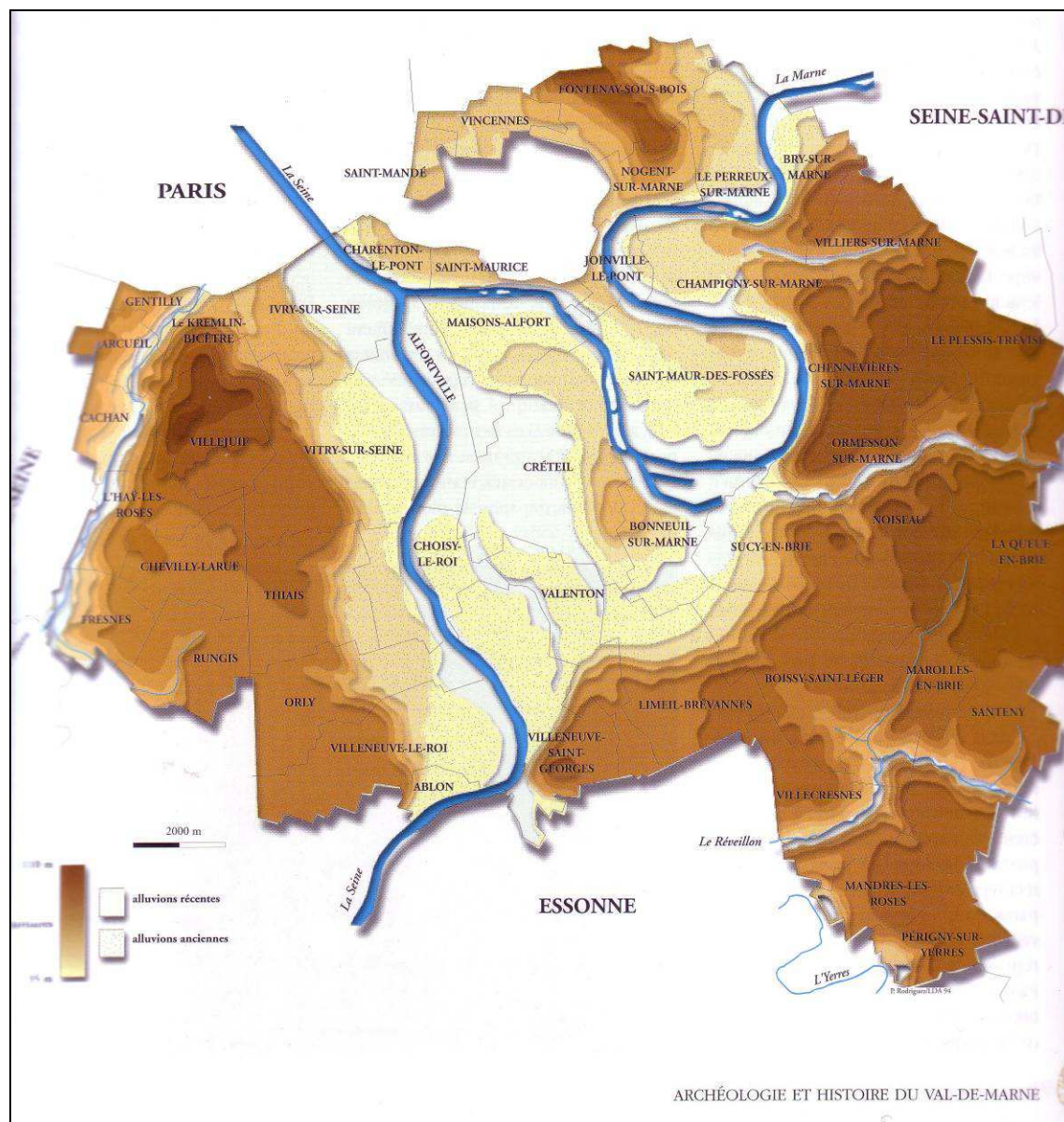
Ce passé constitue notre réalité d'aujourd'hui et perdure pour certains de ses aspects. Aussi, nous devons nous approprier notre patrimoine, aussi modeste soit-il, tant architectural que social et politique, pour une vision plus juste du présent et une mise en perspective de l'avenir.

Ce travail n'a nullement la prétention d'être exhaustif mais se veut plutôt incitatif pour des chercheurs qui souhaiteraient s'attarder sur un ou plusieurs des thèmes abordés. C'est sans doute l'enjeu majeur de ce travail qui, nous l'espérons, provoquera des réactions, des envies d'en savoir plus, voire des vocations chez les futurs chercheurs qui en prendront connaissance. Une invitation à la curiosité !

¹ Pierre Georges – *Etudes sur la banlieue de Paris* – Cahiers de la Fondation Nationale des Sciences Politiques – n°12 – Paris – Amand Colin – 1950.

I - PAYSAGES DE LA VALLEE DE LA BIEVRE

Si l'on regarde rapidement le dessin formé par les sept villes qui constituent la communauté d'agglomération du Val-de-Bievre, nous pouvons imaginer une espèce de triangle rudimentaire. Issue directement de la capitale, par Gentilly et le Kremlin-Bicêtre qui, au nord, en constituent sa base, cette surface s'enfonce directement dans la banlieue pour s'y fondre par L'Haÿ-les-Roses et Fresnes qui en forment sa pointe dirigée vers le sud. Triangle de communication entre Paris et sa banlieue, ces sept communes se structurent autour d'un lien commun : la Bièvre, d'où son nom. Si la Bièvre semble être l'élément fédérateur le plus évident, d'autres facteurs sont plus probants, comme le plateau de Longboyau le long duquel se répartissent les sept villes. Toutefois, la situation de cinq d'entre elles, le long et de part et d'autre de cette rivière qui ne fut pas toujours aussi modeste, établit d'ores et déjà un lien entre les communes concernées.



Carte topographique et zones d'alluvions – *Mémoire pour le futur* - LDA94. Page 13.

La vallée de la Bièvre et le plateau de Longboyau : un relief contrasté

Bien que discrète aujourd'hui, la vallée de la Bièvre n'est pas un lieu anodin. Si la Seine et la Marne ont profondément marqué l'histoire archéologique, puis moderne, du Val-de-Marne, la Bièvre qui coupe le département sur sa marge occidentale a joué un rôle essentiel dans le triangle qui nous occupe et son cours demeure nettement perceptible. Invisible depuis sa canalisation, celui-ci reste nettement perceptible par la configuration de sa vallée qui demeure un élément marquant du paysage des communes de Fresnes, L'Haÿ-les-Roses, Arcueil, Cachan et Gentilly. Avant d'aborder une esquisse de l'histoire des paysages et des activités humaines possibles, il nous semble indispensable de préciser les incertitudes qui persistent. Les dates fournies ne sont que des ordres de grandeur et, force est de constater que, sur de nombreux points, nous n'avons que peu, voire aucun, éclairage avéré et que certaines hypothèses ne s'appuient que sur un seul témoignage d'outillage. Philippe Andrieux faisait remarquer dans *Histoire du Val-de-Marne*² que nous sommes donc obligés, « devant la carence de faits précis locaux, de généraliser des observations faites parfois fort loin (50, 100 Km). L'état décrit n'est donc que probable et sujet à des variations importantes en fonction des résultats de nouvelles recherches. »

Le Val-de-Marne présente une morphologie contrastée où s'opposent plateaux et vallées. Les étapes du dégagement de la vallée de la Bièvre durant le quaternaire n'ont, à ce jour, fait l'objet d'aucune étude. Cependant, il est probable qu'elles aient suivi, dans ses grandes lignes, celles de la Seine et de la Marne³.

Les études menées par le laboratoire départemental d'archéologie du Val-de-Marne montrent que le plateau sédimentaire originel du Val-de-Marne « a été profondément entaillé au Quaternaire par un puissant système hydrographique, en relation avec les variations climatiques importantes qui caractérisent cette période »⁴. Il en résulte l'aménagement de deux ensembles : vers l'Est, le plateau annonçant la Brie ; vers l'Ouest, le plateau de Longboyau en prolongement de la Beauce, celui qui nous occupe, nos sept villes se situant le long de ce dernier. Au cours du quaternaire, les épisodes de glaciation ont participé au dépôt de « limons des plateaux » sur ces reliefs. Souvent érodée, voire fortement réduite au nord du département, cette couverture de limons dépasse 10 mètres d'épaisseur sur le plateau de Longboyau. Il s'agit de loess, sédiment fin jaunâtre déposé par le vent lui valant parfois d'être nommé limon éolien. Sa présence atteste des climats périglaciaires qui se sont succédés sur le territoire.

Les reliefs de la région, atteignant 120 mètres NGF⁵ à Villejuif, ont donc été modelés durant le quaternaire, notamment par la Bièvre pour ce qui concerne notre territoire. La Bièvre, affluent de la rive gauche de la Seine, prend sa source entre les villages de Bouvier et de Guyancourt, à quelques kilomètres de Versailles. Ce n'est d'abord qu'un mince filet d'eau, disparaissant ici et là sous la verdure qui borde son cours sinueux. Puis, elle se dirige vers le sud-ouest jusqu'à Verrières-le-Buisson et pique au nord en direction de Paris. Le long des quarante kilomètres qui la séparent de la

² *Histoire du Val-de-Marne* – sous la direction d'Alain Croix – Messidor – 1987 – 412 pages – Chapitre 1 : *Né de l'eau* – Philippe Andrieux. Page 15.

³ Cf. Carte Myriam Lantada – *Mémoire pour le futur : archéologie et histoire du Val-de-Marne* – LDA du 94 / CG94 – 2000 – page 13.

⁴ *Mémoire pour le futur : archéologie et histoire du Val-de-Marne* – LDA du 94 / CG94 – 2000 – page 11.

⁵ Nivellement Général de la France où la mesure est calculée en fonction d'un niveau zéro qui correspond à celui de la mer.

Seine, la Bièvre reçoit plusieurs affluents qui augmentent sensiblement son volume jusqu'à lui donner un fort débit. Sur sa rive gauche, elle reçoit le ru des Godets, le ru des Morteaux et le ru des Blagis, aussi appelé le ru de la Fontaine du Moulin. En rive droite, la Bièvre est alimentée par le ru de Rungis et le ru de Beauvallon.

La rive gauche de la Bièvre appartient au plateau de Beauce rattaché au Hurepoix, tandis que la rive droite, rattachée au plateau de Villejuif, fait partie de la Brie⁶. L'aspect fortement encaissé de sa vallée se perçoit encore nettement dans le paysage des communes qu'elle traverse. S'enfonçant progressivement entre ces plateaux, la dénivellation moyenne de la rivière atteint 50 à 70 mètres. Les pentes relativement importantes favorisent le ruissellement et l'apparition rapide de crues⁷.

À l'ère tertiaire, la Bièvre, à six mètres sous son niveau actuel, coule dans une vallée à fond plat et marécageux, formant de nombreux méandres, divisés en des bras courts se séparant et se réunissant fréquemment, favorisant d'autant les crues. Les premiers aménagements concernant le cours de la rivière apparaissent au II^e siècle après J.-C., modifiant le régime de certains ruisseaux traversant les communes actuelles de Wissous et de Rungis. Lors de périodes de précipitations importantes, les caves des maisons voisines du lit de la Bièvre sont encore aujourd'hui le témoin de ces crues, malgré les différents aménagements hydrauliques.

Lorsque la Bièvre ne traversait que des terres cultivées ou des prairies, les inondations causaient peu de dommages et passaient pratiquement inaperçues. Lorsque les premières industries s'installent sur ses rives, l'élévation des eaux provoque parfois des sinistres graves. Le premier grand débordement connu date du 15 mai 1526. Les dégâts se font sentir essentiellement dans les rues du faubourg Saint-Marcel où les eaux montent jusqu'au deuxième étage des maisons.

La crue la plus importante de l'histoire de la Bièvre a lieu en avril 1579. Après des pluies ininterrompues durant trente heures, la Bièvre sort violemment de son lit, au sud de Paris aux portes de Gentilly⁸, emportant sur son passage moulins, murailles et maisons. L'eau monte à près de cinq mètres en quelques heures, envahissant complètement le faubourg Saint-Marcel. Cette inondation, restée dans les textes sous le nom de « déluge de Saint-Marcel », provoque dans ce bourg la mort de 25 personnes et la noyade de nombreux animaux. Un demi-siècle plus tard, en mai 1625, la Bièvre connaît à nouveau une forte crue. On peut lire dans les registres de l'Hôtel de Ville de Paris que l'eau atteignait « *le premier plancher des chambres, dont tous les locataires furent si effrayez, la (Bièvre) voyant croistre si vite, et n'ayant aucun moyen de eulx sauver, qu'ils pensoient estre tous perduz et noyez.* »⁹ Des inondations se révèlent aussi importantes en 1664, 1885, 1901 et 1910.

Les travaux de couverture de la Bièvre parisienne (achevés en 1912) entraînent des conséquences graves pour les communes voisines, Gentilly, Arcueil, Cachan. Lors de pluies abondantes, les eaux refluent dans leur canal et inondent ces communes sous plusieurs dizaines de centimètres d'eau, noyant les industries riveraines et les contraignant au chômage. Le 15 avril 1910, des riverains de la Bièvre, habitant avenue Raspail à Gentilly, découragés par la crue des eaux, envoient une pétition au préfet de la Seine. Ils y déclarent avoir « *l'honneur de signaler que depuis 4 jours*

⁶ *Etude historique et archéologique de la vallée de la Bièvre* – LDA 94 – 2005. Page 9

⁷ Idem – Page 9

⁸ Jusqu'à la fin de l'Ancien régime, Gentilly était beaucoup plus étendu qu'aujourd'hui. Le village se composait d'un chef-lieu, le Grand Gentilly (territoire approximatif de la commune actuelle) et de deux hameaux, le Petit Gentilly avec les quartiers de la Glacière et de Maison Blanche, annexés à Paris en 1860, et le territoire de l'actuel Kremlin-Bicêtre, autonome depuis 1896. Gentilly allait jusqu'à l'actuelle place d'Italie, aux confins des Gobelins et du faubourg Saint-Marcel.

⁹ Cité par S. Dupain in *La Bièvre* – Les éditions du Bastion – 1886 – Page 27

leurs propriétés sont envahies par les eaux de cette rivière et qu'ils éprouvent de ce fait de graves préjudices. » Ils demandent de « faire procéder à une enquête pour en connaître la cause, supposant qu'en l'espèce, il peut y avoir négligence de la part du personnel chargé d'ouvrir et de fermer les vannes »¹⁰.

Le résultat de l'enquête fait apparaître « *qu'aucune négligence ne peut être imputée au garde-rivière chargé d'ouvrir les vannes de crues* », les inondations provenant « *de la saturation du bassin de la rivière en amont à la suite des pluies abondantes de l'hiver 1909-1910 et elle ne peuvent dans ces conditions qu'être attribuées à un cas de force majeure* »¹¹.

Progressivement canalisée depuis Antony, les travaux de couverture sont achevés aux portes de Paris, à Gentilly, dans les années 1960. Jusqu'à cette date, des crues soudaines pouvaient encore, notamment rue du Moulin de la Roche, monter jusqu'au-dessus des pneus d'une voiture. Pour pallier à ce problème, plusieurs bassins de rétention ont été construits dont les plus proches de nous à Antony et L'Haÿ-les-Roses dans les années 1970, à Arcueil, à la fin des années 1990, trois à Cachan (2 en 2002 et un en 2005), et à Fresnes où les travaux sont entamés depuis 2010. Ces équipements, réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la SIAAP¹², sont gérés et pilotés à distance, en temps réel, par la Direction des services de l'environnement et de l'assainissement du Conseil général du Val-de-Marne. Le bassin d'Arcueil, conçu tout particulièrement pour réguler le flux des eaux, est enterré à 35 mètres de profondeur, sous le terrain de football dans le parc du Coteau, à cheval sur les communes d'Arcueil et de Gentilly.

La Bièvre domptée ? Rien n'est moins sûr. Il semblerait que certains orages provoquent encore et toujours des résurgences dans la cave de certains immeubles anciens mal imperméabilisés et situés dans la proximité du cours ancien.

Les premières implantations humaines

L'occupation humaine de notre territoire est attestée depuis près de 200 000 ans et l'a été depuis sans discontinuer. Le sol brun constituant la surface actuelle du plateau de Longboyau date du réchauffement postglaciaire (10 000 ans avant notre ère). C'est un sol très fertile largement utilisé comme terre agricole dès le Néolithique¹³ (de 5000 à 2000 avant notre ère). En fait, les recherches effectuées sur différents sites de notre triangle révèlent la présence de traces du Néolithique de l'Age de fer sur les bords de la Bièvre à Arcueil et à Cachan, voire plus ancien encore, du Paléolithique moyen¹⁴ à Villejuif.

Il a probablement existé un habitat préhistorique vers le passage de l'autoroute à Arcueil. La carrière Imbault a livré, au début du XX^e siècle, de nombreux outils de silex taillé datant du Paléolithique et du Néolithique, ainsi que des ossements d'animaux dont une dent de mammoth¹⁵. On connaît peu de choses sur l'occupation du fond de la vallée durant cette longue période. Toutefois, si aucun

¹⁰ Archives municipales de Gentilly – 229C

¹⁰ Archives municipales de Gentilly – 229C

¹² SIAAP : Syndicat Interdépartemental d'Assainissement de l'Agglomération Parisienne.

¹³ Période préhistorique au cours de laquelle l'homme se sédentarise et domestique plantes et animaux, invente la technique de la pierre polie et de la céramique. Dans le Bassin parisien, elle débute vers 5000 avant Jésus-Christ et s'achève avec l'âge des métaux, vers 2000 avant J.-C. (*Mémoire pour le futur*)

¹⁴ Période couvrant la majeure partie de l'histoire humaine, des premiers hommes (-2,3 millions d'années) à la fin de la dernière glaciation (-10 000 ans dans nos régions). Prélevant la nourriture et les matières premières dont ils ont besoin dans leur environnement, les hommes du Paléolithique pratiquent le nomadisme. (Idem)

¹⁵ *Vallées d'Eaux, vallées d'hommes* – Archéologie et histoire entre Bièvre et Marne – Conseil général du Val-de-Marne/Laboratoire départemental d'archéologie –2000 -catalogue d'exposition page 12.

habitat n'a encore été mis au jour, la persistance de trouvailles de matériel dans les limons de la Bièvre peut laisser espérer la découverte d'implantations humaines, inconnues à l'heure actuelle, au fond de la vallée. Enfin, les fouilles menées dans le cadre de la construction du bassin du Moulin de la Roche ont mis au jour des rejets d'ossements d'animaux et de céramique datés de la fin de l'indépendance gauloise. Un établissement agricole de cette époque y occupait sans doute un ressaut du coteau vers Arcueil. Deux établissements agricoles de la même époque sont également connus sur le plateau, en bordure de la vallée, à Rungis (Les Antes) et à Villejuif (Centre-Ville)¹⁶.

À Fresnes, les éléments d'étude préhistorique sont peu nombreux et concernent exclusivement le Néolithique. Un habitat du Bas-Empire romain et du haut Moyen-âge semble probable. D'autre part, outre l'ancienne route romaine d'Orléans (N20), deux voiries anciennes traversent Fresnes, l'une descendant du hameau de Larue, l'autre de Villejuif. Enfin, une importante nécropole du haut Moyen-âge a été découverte au sud de l'ancien village. D'ailleurs, le toponyme de la ferme dite de Cottinville indique une origine possible du haut Moyen-âge¹⁷.

Les découvertes archéologiques sont peu nombreuses sur Gentilly, mais il est permis de penser, grâce aux indices géographiques, à une implantation humaine dès le Néolithique dans la vallée de la Bièvre et à des établissements paléolithiques sur les coteaux. L'activité humaine sur la commune semble à la fois très ancienne et importante puisque la présence d'un *vicus*¹⁸ est attestée par la découverte de trois pièces de monnaie mérovingiennes frappées au nom de *vicus* de Gentilly, une frappe de monnaie indiquant l'importance du lieu.

À l'inverse de Gentilly où malgré la faible quantité de découvertes, leur présence présage d'une forte potentialité archéologique, les vestiges archéologiques et protohistoriques retrouvés à l'Haÿ-les-Roses manquent cruellement d'informations de détails les concernant. Toutefois, leur ancienneté signale des implantations importantes, allant du Néolithique à l'âge du Fer. En septembre 1927, des fouilles mettent à jour, dans la sablière Gendre, une nécropole mérovingienne contenant une soixantaine de sépultures, en coffrages de pierre, datant du Haut Moyen Age¹⁹. L'une de ces sépultures avait encore sa stèle. Cette découverte fait probablement de l'Haÿ-les-Roses, l'une des plus anciennes paroisses du secteur²⁰.

En revanche, le promontoire des Hautes-Bruyères qui surplombe Villejuif semble avoir été l'emplacement d'élection pour les chasseurs-cueilleurs préhistoriques du territoire, vivant au milieu d'immenses prairies et chassant l'aurochs et le bison des steppes. Ce site Paléolithique est actuellement l'un des plus importants de la région. Les vestiges de cette occupation, exclusivement composés de silex résultant des activités de débitage (les restes organiques ayant disparus), ont été conservés dans les limons déposés par les vents durant les périodes glaciaires. Les chasseurs-collecteurs du Paléolithique, l'homme de Neandertal, sont de proches cousins de l'homme actuel mais à l'ossature plus robuste. Ils vivent en groupe et sont dotés d'une capacité intellectuelle déjà avancée.

¹⁶ Idem – page 13

¹⁷ *Mémoire pour le futur* – opus cité – page 121.

¹⁸ De *vici* : petit bourg. Une *villæ* étant un grand domaine agricole.

¹⁹ *Carte archéologique de la Gaule* – Pré-inventaire archéologique publié sous la responsabilité de Michel Provost – Val-de-Marne 94 – François Naudet et Laboratoire départemental archéologique Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Ministère de l'Education nationale, Ministère de la Recherche, Ministère de la Culture et de la Communication, Maison des sciences de l'homme – Imprimerie Louis-Jean – 2001 – 170 pages – Page 107.

²⁰ *Mémoire pour le futur* – Page 130.

La situation privilégiée de Villejuif sur les coteaux, dominant à l'est la vallée de la Seine, et, à l'ouest, la vallée de la Bièvre, attira très tôt nos ancêtres préhistoriques. Les fouilles des archéologues ont mis en évidence des traces d'implantations humaines, il y a environ 100 000 ans, et d'un village des premiers agriculteurs du Néolithique ancien datant de 5 000 ans avant notre ère. Les exploitations de sable et de limons qui couvraient le plateau depuis le XIX^e siècle ont permis la découverte de nombreux outils de silex appartenant à ces premiers Val-de-marnais. En conclusion, les découvertes archéologiques²¹ sur les communes du Val-de-Bièvre recensent une occupation humaine de la vallée de la Bièvre dès le Néolithique en rive gauche, notamment, sur la commune d'Arcueil, et, en rive droite, sur le site des Hautes-Bruyères, à Villejuif, dès le Paléolithique. À partir du Néolithique, l'occupation s'accroît sur le plateau mais également à proximité de la rivière.

L'aqueduc gallo-romain de Lutèce²²

La limite entre Arcueil et Cachan est matérialisée par le passage de trois ponts aqueducs établis successivement au même endroit. C'est probablement vers le II^e siècle de notre ère que les autorités romaines mettent en chantier la construction d'un premier aqueduc destiné à conduire jusqu'à Lutèce des eaux captées aux alentours de Rungis. Ce monument est, dans sa plus grande longueur, situé dans la vallée de la Bièvre. Il traverse Fresnes, l'Hay-les-Roses, Arcueil, Cachan et Gentilly. Le pont actuellement visible résulte de la superposition de l'ouvrage Médicis, construit en pierre calcaire au début du XVII^e siècle, et de celui de la Vanne, édifié sous la direction d'Eugène Belgrand, en pierre meulière, à la fin du XIX^e siècle : un monument marquant du paysage.

La ville antique de Lutèce, créée depuis près d'un siècle, compte alors 4 à 5 000 habitants. Elle s'étale sur une cinquantaine d'hectares sur la rive gauche de la Seine et possède trois établissements balnéaires publics, dont les thermes de Cluny. La date exacte de la construction de l'aqueduc gallo-romain est imprécise, mais sa technique de construction n'a été utilisée qu'à partir du II^e siècle. D'autre part, les premières incursions germaniques en Gaule dans la seconde moitié du III^e siècle auraient rendu impossible un tel chantier. C'est donc entre ces deux dates que l'aqueduc gallo-romain a été édifié.

Il est probable que des fontainiers ont prospecté avant de trouver, à 16 kilomètres vers le sud, le lieu idéal pouvant allier captation et cheminement doux le long d'une pente naturelle. Il s'agit d'une dépression dans un plateau, à la limite communale actuelle entre Wissous et Rungis, drainant de nombreuses sources pouvant être captées. Les drains de captation se réunissent dans un collecteur centralisant les écoulements avant que l'eau ne s'achemine vers la ville, transportée par gravité dans une canalisation de béton. Cette canalisation parcourt le coteau oriental de la vallée de la Bièvre qu'elle traverse en son point le plus étroit par un pont-aqueduc à la limite d'Arcueil-Cachan. Puis, elle rejoint, 16 kilomètres plus loin, la ville antique établie sur les coteaux ouest, après avoir traversé Gentilly.

Cette implantation est judicieuse à double titre : d'abord par sa proximité, ensuite par la simplicité de sa construction. En effet, la plupart des captages des grandes agglomérations de l'Empire sont situés au-delà des 16 kilomètres de Lutèce : 85 et

²¹ Pour plus de détails concernant notamment chacune de nos communes, consulter les rapports de fouilles effectuées par le LDA94 ou pour une synthèse : *Mémoires pour le futur, archéologie et histoire du Val-de-Marne* - Laboratoire départemental d'archéologie – Conseil général du 94 - août 2000.

²² D'après deux articles de Michel Philippe, archéologue au LDA94, paru dans les numéros 157 et 158 de février et avril 2000 de *Vivre à Gentilly* : « L'aqueduc gallo-romain de Lutèce ».

66 Km pour deux des grands aqueducs de Lyon, 50 Km pour Nîmes et jusqu'à plus de 100 Km pour Rome. Pour ce qui concerne sa simplicité de construction, le pont sur la Bièvre semble être le seul ouvrage de franchissement alors que l'aqueduc de Nîmes ne compte pas moins de cinq ponts et un tunnel.

Les travaux ont probablement réuni des experts, tels que des géomètres, pour la conception de l'ouvrage et sans doute aussi des esclaves et des légionnaires pour sa construction. Le tracé au sol étant repéré, l'exécution commence : *« Elle débute par le creusement d'une tranchée d'un mètre de profondeur et d'autant en largeur. Au fond, une couche dense de petits moellons –ici en calcaire, là en silex, selon les disponibilités dans l'environnement immédiat- assurera le drainage des eaux de ruissellement sous la canalisation. La rigole est coffrée dans cette tranchée, puis un béton composé de mortier de chaux avec agrégats de silex est coulé autour du coffrage. Sans doute est-il prévu un système de couverture par dallage, mais ce premier état de couverture ne nous est pas parvenu.²³ »*

Un pont-aqueduc de 33 piles, d'une longueur de 330 mètres et d'une hauteur de 14 mètres au plus profond de la vallée, franchit la Bièvre. Son emplacement, à la limite d'Arcueil et de Cachan, correspond au point le plus étroit de la vallée. À deux reprises, au XVII^e pour l'aqueduc Médicis et au XIX^e pour l'aqueduc de la Vanne, les ingénieurs retiennent ce même emplacement pour le franchissement de la vallée.

Cet aqueduc reste opérationnel durant une période indéterminée que les archéologues estiment à environ un siècle. Puis il fait l'objet d'un important réaménagement touchant l'ensemble de l'ouvrage. La canalisation est exhaussée sur les 16 kilomètres, de 5 à 15 cm selon les endroits, et la nouvelle rigole ainsi obtenue est enduite d'un mortier de tuileau pour une meilleure étanchéité, témoignant d'un aménagement plus soigné que le premier ouvrage. Il est fort probable qu'une diminution du débit des sources est à l'origine de ce réaménagement qui aurait eu pour but la rectification de la pente. Cette fois, le système de couverture nous est parvenu : *« Elle était scellée par des dalles calcaires posées sur le sommet de la rigole. La plupart des tronçons mis au jour à notre époque ne comportaient plus ces dalles, qui ont sans doute été soit récupérées, soit arrachées par les labours. On a toutefois pu les observer à deux reprises avenue Laplace, à Arcueil, et dans la ZAC Alésia-Montsouris, à Paris »,* explique Michel Philippe²⁴.

Les incertitudes concernant cette seconde phase d'utilisation sont aussi grandes que celles concernant la date de sa construction. À la fin du IV^e siècle, puis au V^e siècle, invasions et guerres civiles obligent les habitants de Paris à se réfugier dans l'île de la Cité, la rive gauche étant peu à peu abandonnée. L'aqueduc a-t-il continué à être entretenu malgré tout ? Quoi qu'il en soit, le pont-aqueduc n'a jamais complètement disparu et ses vestiges participent pendant longtemps du charme du paysage de la vallée de la Bièvre, en attendant l'édification successive des deux autres aqueducs. De l'édifice gallo-romain, il ne reste de visible aujourd'hui que deux piliers à Cachan.

L'aqueduc Médicis pour alimenter le palais du Luxembourg

Les problèmes d'eau à Paris, en terme de qualité et de quantité, poussent Henri IV vers 1594 à chercher une solution. Son ministre Sully imagine de réutiliser les eaux des sources de la vallée de la plaine de Longboyau pour alimenter Paris en eau en reprenant le tracé de l'aqueduc romain depuis Wissous et Rungis. Ravailac ne laisse

²³ Michel Philippe dans *Vivre à Gentilly* – article cité.

²⁴ Idem.

pas à Henri IV le temps de mener son projet à bien. Sa veuve, Marie de Médicis, reprend le projet de Sully à son compte afin d'alimenter en eau les fontaines des jardins de son palais du Luxembourg alors en construction. Des devis sont établis sur son ordre et après son approbation, l'ouvrage prendra le nom d'Aqueduc de Médicis.

L'aqueduc est construit par l'entrepreneur Jehan Coingt, un maître maçon : « *Celui de tous les entrepreneurs qui demanda le moins cher fut Jehan Coingt ; il se contenta de la somme de 460 000 livres et, à ce prix, l'ouvrage lui fut adjugé en 1612. Dès le 11 décembre suivant, Jehan Coingt reçut l'ordre de se trouver à l'Hôtel de Ville avec les sieurs Pierre Guillain, Franchine, Methizeau et Cosnier, pour se transporter avec MM le prévôt des marchands et échevins à Rungis pour planter des piquets... suivant la commission décernée à la ville par le roi le 22 novembre précédent.*²⁵ »

Salomon de Brosse s'inspire de l'architecture de l'aqueduc gallo-romain dont les vestiges sont encore nombreux au début du XVII^e siècle. Quant au système hydraulique, il est l'œuvre de Thomas Francini, un ingénieur d'origine italienne, intendant des Eaux et Forêts. La première pierre du grand regard de Rungis est posée dès l'année suivante, le 17 juillet 1613, par Louis XIII, alors âgé de douze ans et qui, au retour de la cérémonie, dîne au château de Cachan²⁶.

Les travaux sont prévus pour trois années et le règlement des 460 000 livres, étalées sur six ans, est assuré par une taxe spéciale sur les vins au passage de l'octroi. Des pluies très abondantes ont retardé la construction de l'ouvrage qui, finalement, dura 10 années pour un coût de 850 000 livres. 500 à 600 ouvriers y furent occupés. L'eau parvint enfin sur la rive gauche de Paris, à la maison du fontainier, en 1624. Mais il faut attendre encore cinq longues années pour que l'eau n'arrive jusqu'aux fontaines des rues parisiennes à l'usage du peuple.

La longueur totale de l'ouvrage est d'environ 13 kilomètres L'aqueduc était ponctué, de Rungis à la maison du fontainier, de 27 regards²⁷, dont 20 sur le Val-de-Bièvre. Il assurait alors un débit d'environ 500 mètres cubes par jour. Lors de sa mise en fonctionnement, des concessions d'eau privées sont accordées à plusieurs personnages puissants, notamment des princes du sang, mais aussi des communautés religieuses, des collèges, des hôpitaux. Mais certains d'entre eux ne se gênent pas pour agrandir le diamètre de leur tuyau et le débit de l'aqueduc s'en ressent. Les eaux de Rungis deviennent insuffisantes pour faire face au débit et, une deuxième prospection, en 1655, permet de capter les eaux des sources des Maillets et de la Pirouette, arrivant l'une et l'autre au regard N°1. L'eau des sources de Rungis est ensuite regroupée dans un bassin collecteur de décantation de forme carrée. Il est abrité dans le monumental regard N°1. Il est souvent appelé le « regard Louis XIII » ou « le grand regard de Rungis ». Sa taille reflète l'importance que pouvait avoir ces eaux pour Paris. Cinq médailles (1 or et 4 argent) à l'effigie de Marie de Médicis furent scellées dans les deux premières pierres du regard.

Finalement, il faudra à nouveau se tourner vers de nouvelles sources, celles dites « les eaux arcueilaises » puisque provenant des hauteurs du château de Cachan. La ville de Paris les acquiert le 22 juin 1671 de Casimir de Pologne, abbé de Saint-Germain-des-Prés, seigneur des lieux. De nouvelles concessions privées étant accordées, les fontaines parisiennes continuent à manquer d'eau. Pourtant, dès

²⁵ Jacques Pannier – *Un architecte français au commencement du XVIII^e siècle : Salomon de Brosse – 1911* – Cité par Jacques Varin in *Mémoires d'Arcueil – Temps actuels – 1982* – page 48.

²⁶ Sources Internet : <http://ruedeslumieres.morkitu.org/apprendre/medicis/> et : www.ville-cachan.fr/votreville/patrimoine-et-decouverte/

²⁷ Il n'en subsiste aujourd'hui que 23.

1633, Louis XIII avait pris un arrêté pour créer une zone de servitude de 30 m de large soumise à une redevance pour les riverains. Louis XIV renouvelle et renforce le décret par arrêt du Conseil d'Etat qui stipule qu'il est fait : « *Défense de prendre les eaux, souiller ou gêner les pierrées, planter les arbres le long des aqueducs et conduites d'eau à 15 toises près.*²⁸ »

L'entretien de l'aqueduc, consistant essentiellement à curer la cunette afin d'enlever la calcite qui s'y dépose et qui diminue le débit, est plus ou moins bien effectué. Ce sont les échevins qui, jusqu'en 1736, effectuent ces travaux. La révolution perturbe l'ordre établi et l'entretien de l'aqueduc ne fait pas exception. Les curages ne reprennent que sous le premier empire, vers 1800. On trouve deux inscriptions de curages dans la galerie au niveau de Cachan, l'une datée de 1784 et signée Thévenar. La seconde, en 1837 par Roudier. Des fonds ont également été attribués à cette période pour la restauration de la galerie de l'aqueduc et du pont d'Arcueil. Celui-ci était, semble-t-il, « envahi de plantes qui poussaient dessus »²⁹.

L'aqueduc est composé d'une galerie construite en meulière-caillasse formant deux piédroits espacés d'environ 1 mètre et surmonté d'une voûte en plein cintre. La hauteur de la clef de voûte est de 1,80 m. Tous les 4 mètres, des arches en pierre de taille viennent renforcer l'ouvrage. La cunette, où circule l'eau, a une profondeur de 0,4 mètre. Elle est bordée de deux banquettes de circulation, le plus souvent de même largeur. Parfois, la cunette est déportée sur le côté, afin de permettre une circulation plus aisée. C'est le cas entre les regards I et III, partie a priori visitable par les autorités.

L'aqueduc Médicis traverse la vallée de la Bièvre grâce au pont-aqueduc d'Arcueil-Cachan, un ouvrage de 379 mètres, renforcé par 17 contreforts. Les pierres pour la construction du pont proviennent des carrières d'Arcueil qui disposent de liais avec un grain fin et dur. La galerie, où circule l'eau, est située en haut de l'ouvrage et couverte par un toit pointu. Son architecture robuste a permis à Belgrand de rajouter le pont-aqueduc de la Vanne pratiquement au-dessus en 1868. Le point d'entrée de l'aqueduc, au niveau de la vallée, a été calculé pour optimiser l'altitude. Au final, la trajectoire passe exactement à l'emplacement de l'ancien pont-aqueduc gallo-Romain de Lutèce. Il reste deux piliers de cet ouvrage, accolés aux arcades du pont-aqueduc de Médicis. Sur le pont, on peut observer des marques laissées par les tailleurs de pierre appelées tâcherons. Il s'agit de dessins d'outils, de dessins géométriques ou symboliques, et de lettres. Un cadran solaire a également été placé au niveau d'un des piliers ou pile de soutien. Au cours du XVIII^e siècle, l'entretien de l'aqueduc n'étant plus assuré, des habitants construisirent leurs habitations entre les arches.

Il existe deux dérivations sur le territoire de la communauté d'agglomération de Val-de-Bièvre. La première, au niveau du regard N°15 à Cachan, alimentait une petite fontaine sculptée située dans une « grotte » par l'intermédiaire d'une rigole et d'un réservoir en cul-de-four. Depuis ce réservoir, l'eau était remontée par un moulin jusqu'à la nymphée située dans la grotte. Elle finissait dans un château d'eau. Cette concession de 7 canalisations desservait le domaine des Guise au XVIII^e siècle, racheté par la famille Gosselin au XIX^e et qui est aujourd'hui le parc Paul-Vaillant-Couturier. La seconde dérivation se situe au niveau du regard IV où l'on peut voir partir une galerie pourvue d'une cunette. Elle desservait le château de Berny, construit vers 1610, et situé sur le territoire de la communauté de Fresnes-lès-Rungis. Cette concession fournissait 1,5 pouce d'eau à une riche famille de

²⁸ Source Internet : <http://ruedeslumieres.morkitu.org/apprendre/medicis/index.html.histoire>

²⁹ Source Internet - Idem.

parlementaires, les Brularts. Par la suite, le château fût rattaché à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Aujourd'hui, il ne reste plus qu'un morceau de la façade de ce château, inclus dans un immeuble privé, au n°4 de la Promenade du Barrage à Antony³⁰.

L'aqueduc Médicis n'aura pas la longévité de celui construit par les Romains. En 1782, la ville de Paris adresse à M. D'Angivillier, conseiller du roi, conseiller d'Etat, directeur des bâtiments de sa Majesté, jardins, arts, académies et manufactures royales, qui possède la régie des eaux d'Arcueil, le courrier suivant : « *Il vient, Monsieur, d'être fait rapport au bureau de la ville qu'il n'arrivait plus d'eau d'Arcueil à Paris et que la perte de cette source, dont le produit était déjà considérablement diminué, était devenue totale par de nouveaux fontis³¹ dans les carrières. Il n'aura certainement pas échappé à votre exactitude d'employer tous les moyens possibles pour prévenir cet accident et pour y remédier après avoir connu cette insuffisance. Je me dis d'ailleurs que vous n'en devez compte qu'au Roi. Cependant, l'intérêt qu'y a la ville pour la portion d'eau dont elle a la concession et l'habitude où est le public de voir l'administration de la plupart des fontaines publiques soumises à la direction, font retomber sur moi toutes les plaintes qui s'élèvent, en ce moment, de tous les quartiers que cette source abreuvait.*³² » Mal entretenu, l'aqueduc se dégrade rapidement. D'inquiétantes fissures se produisent puis, en 1782, la conduite souterraine se rompt interrompant son fonctionnement. Il ne coule plus alors du Médicis qu'un mince filet d'eau qui se déverse dans le lac du parc Montsouris.

En 1988, l'aqueduc Médicis a été inscrit dans son ensemble avec ses ouvrages extérieurs à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Un périmètre de 500 mètres autour est soumis au classement ce qui permet d'y intégrer les portions de galerie entre chaque regard, distant chacun de 500 mètres. La portion dans Paris n'est pas classée, à l'exception du regard N°27³³, dit la maison du fontainier, (situé dans le jardin de l'observatoire). Le pont-aqueduc sur Arcueil a été classé Monument historique en 1991. Depuis 1987, l'entretien est assuré par la SAGEP, la Société anonyme de gestion des eaux de Paris. Aujourd'hui, le débit est passé à quelques dizaines de mètres cube par 24 heures.

En juillet 1996, les travaux de la ZAC Alésia-Montsouris surbaissent le terrain sur 6 hectares, permettant la mise au jour de deux tronçons de 153 mètres chacun de l'aqueduc Médicis³⁴. Cette portion de 300 mètres contenant la partie souterraine du regard N°23³⁵, avait été remblayée lors de la construction de la ligne de chemin de fer de sceaux en 1855. Les associations se mobilisent pour la conservation et la mise en valeur des tronçons des deux aqueducs, gallo-romains et Médicis retrouvés. En réponse, le ministre de la Culture, Monsieur Douste-Blazy, écrit : « *La prise en compte du patrimoine archéologique dans les travaux affectant le sous-sol ... ne saurait conduire à la conservation systématique des vestiges mis au jour, sauf à figer à peu près complètement la quasi-totalité des établissements humains, en ville ou hors des villes. Dans le cas d'espèce, l'étude archéologique des vestiges des deux aqueducs auxquels vous vous intéressez a permis d'en acquérir une connaissance complète.* »³⁶ Ces vestiges ont été détruits malgré les réactions des riverains et des

³⁰ Source Internet - Idem.

³¹ Voir définition du « fontis » dans le chapitre sur les carrières. Partie VI

³² Lettre de M. de Caumartin à M. D'Angivillier, le 8 mars 1782 – Archives nationales – H1954 –Reg. F°972R.

Copie – Cité par Jacques Varin – Opus cité – Page 49.

³³ Dit aussi le « Château d'eau de l'Observatoire ».

³⁴ Ces travaux, nous l'avons vu, avaient également mis au jour des tronçons de l'aqueduc gallo-romain.

³⁵ Dit « Regard de la ferme de la Santé »

³⁶ Cité par Georges Massiot – Les Amis du Vieux L'Haÿ – Bulletin de l'association – n°6 – 1^{er} semestre 1998 : « *L'affaire des aqueducs romain et Médicis* » page 6.

associations. Seul le bassin du regard N°23 a été conservé, avec une vingtaine de mètres de galerie. L'édicule qui le surmontait a été reconstruit, lors des travaux de la ZAC Montsouris, en faisant une copie du regard N°25³⁷. En 2006, le regard N°20³⁸, sur la commune de Gentilly, avait été abîmé lors des travaux de construction de l'immeuble voisin. Le coin du chapiteau qui avait été cassé a été restauré de façon discutable puisque l'ancien édicule a purement et simplement été remplacé par une copie.

De l'eau au robinet pour les Parisiens : L'aqueduc de la Vanne

La robustesse du pont-aqueduc Médicis s'est avérée providentielle lorsqu'il s'est agi de faire traverser la vallée à un troisième aqueduc, celui des eaux de la Vanne, fait remarquer Georges Massiot, des Amis du Vieux L'Haÿ, dans son article sur les aqueducs³⁹. Belgrand s'est servi des 17 contreforts du Médicis comme support pour son pont-aqueduc en meulière.

Ingénieur hydrologue, Eugène Belgrand (1810-1878) effectue à Avallon des travaux remarquables par Haussmann, alors préfet de l'Yonne. Ce dernier, nommé à Paris, se souviendra de Belgrand lorsqu'il faudra transformer l'équipement hydraulique de la capitale. Les Parisiens ne consomment alors que les eaux de la Seine et de l'Ourcq, déjà insuffisantes et polluées. En 1866, il présente un *Mémoire sur l'avant-projet de dérivation des sources de la Vanne* afin « d'amener de l'eau au robinet pour les Parisiens ». La Vanne, rivière de l'Aube prenant sa source à 14 kilomètres de Troyes, « est fort remarquable par la constance et la régularité de son débit », écrit l'ingénieur hydraulique dans son mémoire. Régularité de débit à laquelle il faut ajouter la qualité de son eau. Aussi, pour améliorer l'alimentation en eau potable des Parisiens et sécuriser la distribution, Belgrand fait construire l'aqueduc de dérivation de la Vanne, et les réservoirs de Montsouris, ouvrages remarquables, faisant passer la capacité quotidienne de réception de 87 000 à 400 000 mètres cubes.

Un décret du 19 décembre 1866 déclare d'utilité publique le projet de Belgrand. Les travaux commencent immédiatement, mais sont interrompus par la guerre de 1870. Ils reprennent en 1872 et le 12 août 1874, l'eau de la Vanne et de ses affluents arrive enfin à Paris. Il faudra cependant attendre 1875 pour que le débit soit continu. Comment Belgrand a-t-il procédé ?

La passion de Belgrand pour l'ingénierie romaine l'aide à concevoir un système d'aqueducs souterrains et, ainsi, dériver les sources de la Dhuis et de la Vanne. L'eau de source se déversait respectivement dans les réservoirs de Ménilmontant et de Montsouris, d'où elle était envoyée aux particuliers, jusque dans les immeubles de plusieurs étages. Cette eau potable sera réservée, après refonte du système des canalisations, aux seuls usages domestiques. L'eau arrivant aux appartements devait aussi en repartir : Eugène Belgrand réalise alors le système d'égouts souterrains, le dessin des plaques, des regards et des bouches de récupération des eaux usées.

La dérivation de la Vanne, grand aqueduc du bassin de la Seine, amène à Paris des eaux prises à 173 kilomètres, au sud-est de la capitale, en Bourgogne, dans le département de l'Yonne. Ces eaux arrivent à leur destination par quatre départements : l'Yonne, la Seine-et-Marne, l'Essonne, le Val-de-Marne et Paris. Sa dérivation forme un ensemble très complexe qui comprend, d'une part, un aqueduc

³⁷ Dit le « Regard derrière l'hospice de Montrouge ».

³⁸ Dit le « Regard de Gentilly ».

³⁹ Idem.

collecteur de plus de 20 kilomètres, qui, par l'intermédiaire d'aqueducs secondaires et de 5 usines hydrauliques, récemment renforcés d'une usine à vapeur, recueille le débit de toutes les sources et celui de nombreux drains. D'autre part, un aqueduc de 136 kilomètres de développement mène à Paris, à 80 m d'altitude, les eaux ainsi rassemblées et qui, rencontrant sur son parcours des vallées profondes et de longues dépressions du sol, présente 14,5 kilomètres d'arcades et 17 kilomètres de siphons. Les travaux de captation, entrepris à partir de 1868, ont augmenté le débit de toutes ces sources en abaissant leur niveau. En outre, comme l'a fait remarquer Belgrand, l'altitude exerce une influence sur leur régime.

Après avoir, en fin de course, traversé Fontainebleau, suivant tantôt d'assez près, jamais de bien loin, la rive gauche de la Seine, l'aqueduc de la Vanne rencontre Lisses, Courcouronnes, Grigny, Viry, puis franchit en siphon le val de l'Orge à Savigny. Elle court enfin sur le plateau entre l'Orge et la Bièvre, près de Morangis, Paray, Rungis. L'aqueduc de la Vanne passe ensuite au bas du fort des Hautes-Bruyères et se porte, de colline à colline, au-dessus de la Bièvre par 77 arcades, supportées en partie par les arcades monumentales de l'aqueduc Médicis. En effet, l'ingénieur a l'idée originale, pour le franchissement de la vallée de la Bièvre, de faire passer l'ouvrage au-dessus de celui construit au XVII^e siècle, composant ainsi un ensemble étonnant. L'eau de la Vanne s'arrête à Paris dans le réservoir de Montrouge, dit aussi réservoir de Montsouris, du fait de sa proximité avec le parc éponyme. Là, l'eau est stockée dans des bassins ayant ensemble 3 hectares de surface et près de 250 000 m³ de capacité. La pression naturelle mue par le débit de la Vanne propulse l'eau à tous les étages des maisons d'une grande partie de Paris, Dans son *Dictionnaire géographique et administratif de la France*, Paul Joanne définit ainsi l'aqueduc de la Vanne : « *d'une limpidité parfaite, d'une température constante de 11° à 12°, gardées à l'abri de toute altération, prises à diverses altitudes, la plus grande étant de 133 m ; une section permettant le passage de 130 000 m³ par jour ou 1 500 l/s, 136 Km sans les canaux d'amenée, les drains, la conduite de Cochepies et celle des eaux de Chaintreauxville près Nemours, de Villemer et de Saint-Thomas près Moret ; 17 Km de siphons, 14 500 m d'arcades : tel est ce grand ouvrage, décrété le 19 décembre 1866, sur les plans de l'illustre ingénieur Belgrand, achevé en 1875 et constamment perfectionné à partir de 1879.* »⁴⁰ L'aqueduc de Belgrand alimente toujours en eau potable le sud de Paris.

Les ponts aqueducs : des monuments paysages

La persistance du passage de trois aqueducs successifs dans ce secteur constitue un cas unique en France. Elle imprime sa marque au paysage, se posant en élément fondamental de l'identité de la vallée. La conception du pont actuel, après la construction du second étage par Belgrand au XIX^e siècle, qui impulse à l'ensemble un aspect visuel inspiré des ouvrages antiques, souligne la vocation de passage hydraulique de ce lieu.

Certes, nous l'avons évoqué, le franchissement de la vallée à cet endroit précis résulte d'un étranglement facilitant d'autant une portée moindre. Mais devons nous nous contenter de cette seule explication rationnelle ? Un aqueduc est aussi l'expression d'un pouvoir fort car ce type d'ouvrage à une double signification dans la pensée antique : monument utilitaire, il est aussi source de dépenses somptuaires prouvant la richesse et la puissance de Rome, fait remarquer Michel Philippe⁴¹.

⁴⁰ *Dictionnaire géographique et administratif de la France* – Paul Joanne – Hachette – 1906.

⁴¹ Articles cités.

Dans chaque pays conquis, les Romains ont laissé une trace de leur puissance et de leur savoir-faire en architecture par la construction de monuments. Spécialistes de grands systèmes hydrauliques efficaces, les Romains ont élaboré plusieurs de ces monuments en France dont le pont du Gard est le plus bel exemple. Pour Aloïs Riegl⁴², le monument, au sens le plus ancien et véritablement originel du terme, s'entend comme une œuvre créée de la main de l'homme et édifiée dans le but précis de conserver toujours présent et vivant dans la conscience des générations futures le souvenir d'une action ou d'une destinée. Nous pourrions ajouter, d'une puissance. Les ingénieurs et architectes qui ont voulu faire franchir l'eau au-dessus de la vallée de la Bièvre après les Romains y ont ajouté leur propre édifice. Même s'il ne reste aujourd'hui que peu de traces de l'aqueduc gallo-romain d'Arcueil, Marie de Médicis et Belgrand y ont ajouté leur marque, témoignant de l'ancienneté et donc de leur propre réussite.

L'aqueduc Médicis est fort admiré à son époque et l'on compare sa magnificence à celle des constructions romaines. Voici ce qu'en dit Madeleine de Scudéry⁴³ :

Ces fameux aqueducs où le peuple romain
Emploie son art et sa main
Soit pendant son Empire ou dans la République
N'avaient rien de plus magnifique,
Et bien que tout le monde obéit à ses lois
Il n'en a pas fait plus que nos rois.⁴⁴

Comme l'écrit justement Madeleine de Scudéry, « *Et bien que tout le monde obéit à ses lois* », l'architecture gréco-romaine inspire largement celle du XVII^e siècle. Le style néo-classique du XIX^e réintroduira, lui aussi, les formes gréco-romaines avec, par exemple, l'arc de Triomphe de l'Etoile, construit en 1836, qui s'inspire de l'arc de Titus à Rome. En effet, avec le baron Haussmann, le monument devient le point de mire, indépendamment de son contexte. Monumentalisme et historicisme sont les maîtres mots de l'architecture du XIX^e siècle. Victor Cousin déclare dans un ouvrage philosophique qu'en « *choisissant dans les images du passé (...) des traits différents, on peut les associer pour former des images nouvelles* »⁴⁵. César Daly⁴⁶ s'empare immédiatement de l'idée et la transpose dans le domaine de l'architecture : « *L'architecture contemporaine a besoin de fragments historiques d'architectures et de sculptures qui puissent lui servir de motifs de composition et de décoration, dans tous les styles actuellement recherchés* », écrit-il dans son *Recueil de motifs d'architectures et de sculptures d'ornement pour la composition et la décoration extérieures des édifices publics et privés*, publié en 1863. Une vague d'aspiration du « monumental » submerge Paris dès le Second Empire.

Ces constructions monumentales altèrent le sens premier du mot « monument » entendu jusqu'alors comme création exceptionnelle rappelant soit les mérites d'un

⁴² *Le culte moderne des monuments* – Aloïs Riegl – Le Seuil – Paris – 1984.

⁴³ Madeleine de Scudéry (1607-1701), femme de lettres française qui tenait salon, romancière et poétesse. Elle a signé plusieurs de ses ouvrages du prénom de son frère, Georges. Elle est aussi connue sous le pseudonyme de Sappho. Nous lui devons, entre autres textes, *Clélie, histoire romaine*, dans lequel figure la fameuse *Carte de Tendre*, dont l'abbé d'Aubignac lui a disputé la paternité.

⁴⁴ Cité par Georges Poisson in *Le Val-de-Marne, art et histoire* – Les Editions de Minuit – 1968 – Page 63.

⁴⁵ Victor Cousin – *Du vrai, du beau, du bien* - 1853

⁴⁶ César Daly (1811-1894) est un architecte français qui se fit connaître par sa restauration de la cathédrale d'Albi de 1843 à 1877. Précurseur de Viollet-le-Duc, phalanstérien, il a été davantage un homme d'influence et d'idées qu'un praticien de terrain.

personnage, soit l'ampleur ou l'épanouissement d'une action collective. Reste à définir la nouvelle notion de « monument ». Dès les premiers temps de la Troisième République, cette définition évolue et l'édition de 1879 du *Dictionnaire de l'Académie* réunit sous la même dénomination de « monument », « *certaines édifice publics ou particuliers qui imposent par leur grandeur ou leur ancienneté* ». L'idée « d'imposer » devient le pivot de la définition. L'intérêt historique, en ce siècle historicisant s'il en est, reste une valeur indiscutable. La grandeur, en revanche, peut devenir matière à question.

Elle ne peut être entendue dans cette définition que comme « une grandeur qui en impose ». Dès lors, il est possible de regarder le monument comme « machine de pouvoir » qui traduit avant tout l'expression du pouvoir politique, (économique ou religieux) qui le finance et entend ainsi inscrire sa marque dans la ville ou dans le paysage.

La monumentalité ne peut se traduire que par un retour des formes antiques qui ancrent, dans l'inconscient collectif, des valeurs ancestrales par les symboles qu'elles transmettent. Ce n'est donc ni par la seule commodité de l'étranglement de la vallée de la Bièvre à cet endroit, ni parce que les bases étaient déjà jetées, que Marie de Médicis a réutilisé le tracé de l'aqueduc gallo-romain qui par ailleurs n'était plus utilisable en tant que tel. Idem pour Eugène Belgrand qui en superposant son pont-aqueduc sur le Médicis prenait plus de risques qu'il ne trouvait d'avantages. L'un comme l'autre ont sciemment utilisé le précédent pour asseoir leur pouvoir ou celui qu'il représentait. Le monument mobilise la mémoire de manière à rappeler le passé en se projetant dans l'avenir.

Toute architecture est langage et tout bâtiment émet un message plus ou moins explicite. Désormais monument urbain, le pont-aqueduc d'Arcueil-Cachan apposait sur la campagne environnante, et appose toujours sur les deux villes, et même au-delà, la marque des cités qu'il dessert. L'identité du monument réside dans l'image que le bâtiment dessine dans le paysage urbain. Aujourd'hui, le pont-aqueduc par le signal fort qu'il envoie est partie prenante et constitue un élément essentiel du paysage de la vallée de la Bièvre.

II - HEURS ET MALHEURS DES PAYSANS DU VAL-DE-BIEVRE

La forte dépression économique, qui sévit au XIV^e siècle, engendre le retour de la famine, traînant derrière elle son cortège d'épidémies. La peste, bien sûr, qui fauche le tiers de la population du royaume et la lèpre, toujours présente depuis le retour des croisés. La présence d'une léproserie à Arcueil, dite la Maladrerie de la Banlieue, approximativement sur l'actuel carrefour de la Croix d'Arcueil, n'est pas sans inquiéter les villages alentour. On charrie les cadavres dans des tombereaux. Le temps et la place manquent pour les ensevelir. Parfois, on s'adonne au cannibalisme. En plus de ces fléaux naturels, la guerre entre la France et l'Angleterre éclate en 1354. C'est la guerre de cent ans !



Charles VI et
les Parisiens en armes.
Les chroniques
de Jehan Froissart.

Image extraite des *Chroniques* de Froissart – Collection particulière

Retour sur l'histoire : prospérité et calamités

L'Empire romain des IV^e et V^e siècles connaît une crise profonde et il n'est plus en mesure de contenir la pression des peuples barbares. Durant les derniers siècles de l'existence de l'Empire romain, tribus isolées et fédérations militaires déferlent en

vagues successives sur l'Europe. Les « Grandes Invasions » sonnent le glas de l'Empire romain d'Occident. Elles inaugurent l'ère du féodalisme.

Pendant ce temps, la confédération des Francs qui s'était constituée en territoire romain, sur le Rhin inférieur, aux III^e et IV^e siècles, se divise en deux clans : les Ripuaires et les Saliens. Ces derniers s'emparent peu à peu du nord de la Gaule, jusqu'à la Loire. À la fin du V^e siècle, plusieurs tribus franques se soumettent à un roi commun : Clovis (481-511).

La conquête de la majeure partie de la Gaule et l'unification du peuple franc par Clovis font des Mérovingiens⁴⁷ la dynastie la plus solide de ces temps barbares. Ils ne seront évincés qu'en 751 par les Carolingiens. L'objectif politique de ces derniers était de rénover l'Etat en restaurant l'Empire romain. Dans la première moitié du IX^e siècle, on aurait pu croire au succès de cette entreprise. En effet, après le partage du royaume franc et des difficultés de toutes sortes, un vaste ensemble politique, cohérent, centralisé autour d'une capitale, Aix-la-Chapelle, obéit à un seul souverain, Charlemagne, dont l'autorité s'étend sur un réseau de circonscriptions administratives composées de deux cent cinquante comtés.

Mais cet édifice politique repose sur des bases fragiles et une première parcellisation du pouvoir s'ébauche dès la fin du IX^e siècle. Ce sont les souverains eux-mêmes qui, involontairement, amorcent le mouvement. En exigeant de leurs comtes un serment « d'hommage » qui, certes, les assujettissent, ils les rétribuent par la concession de terres appelées « bénéfices », terme qui se transformera progressivement en « fiefs ». Les vassaux ayant pris depuis longtemps l'habitude de transmettre leurs terres à leurs enfants, les comtes ne tardent pas à exiger le même droit du souverain. Peu à peu, les dynasties s'installent dans les comtés et tendent à échapper au contrôle royal ou impérial.

Le morcellement du pouvoir s'organise également sur un autre front, celui des grandes propriétés ecclésiastiques. Les Mérovingiens avaient déjà fait preuve de libéralités envers l'Eglise afin de se la concilier. En contrepartie, celle-ci s'était empressée de consacrer leurs conquêtes et leurs spoliations. Le Chapitre⁴⁸ de Notre-Dame-de-Paris (pour Gentilly, Bicêtre, Fresnes, l'Haÿ-les-Roses), l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés (Cachan, Villejuif) et celle de Saint-Denis (à Arcueil) se sont partagé très longtemps la région parisienne.

Le XIII^e siècle est véritablement une période de prospérité. L'extension des surfaces cultivées et l'accroissement des rendements font reculer les famines qui disparaissent pratiquement en Europe centrale et occidentale. La vague de défrichements, entamée au siècle précédent, s'intensifie. L'usage du cheval pour tirer la charrue se généralise.

Des améliorations sensibles apparaissent dans la vie des paysans. Dans de nombreuses régions, on assiste à un recul décisif des corvées. Les paysans achètent leur affranchissement ou leur abonnement à une redevance, jusque-là fixée arbitrairement. Il s'agit le plus souvent de la taille⁴⁹. Le temps des paysans « taillables et corvéables à merci » semble révolu.

L'accroissement des cens et redevances en argent supplante les corvées et introduit la monnaie dans les campagnes. L'une des conséquences principales est le gonflement progressif et généralisé de l'endettement paysan.

Face aux laboureurs, caste de paysans plus ou moins riches, possédant au moins un attelage et un certain outillage, s'accroît la majorité de ceux qui n'ont que leurs bras

⁴⁷ De Mérovée (440-457), ancêtre de Clovis.

⁴⁸ Le Chapitre est la communauté des chanoines d'une église, cathédrale ou collégiale.

⁴⁹ La taille est un impôt féodal dû au seigneur. La « taille abonnée » est un droit fixe, annuel, frappant les serfs.

pour survivre, les manouvriers. Cet essor qui, depuis le XI^e siècle, portait l'occident médiéval, ralentit son rythme au début du XIV^e siècle. Les signes de la crise se multiplient, le plus grave étant le retour de la famine. Une suite de pluies torrentielles répétées pendant trois années, une succession de mauvaises récoltes et c'est, de 1315 à 1318, la famine quasi-générale dans toute l'Europe, la flambée des prix agricoles, une poussée de la mortalité.

Après la famine, une nouvelle épreuve s'abat sur l'Europe : la peste ! Vingt à trente millions de personnes périssent de ce terrible fléau en Europe. Elle touche la région parisienne à l'été 1348 et provoque une mortalité pouvant atteindre le quart, parfois même le tiers, de la population des villages⁵⁰ Les paysans, affolés, abandonnent leurs terres ou manquent de bras pour la cultiver. Le pain se fait rare et ceux qui ont échappé à la peste meurent de faim. De leur côté, les seigneurs ont épuisé tous les petits moyens pour faire face à la crise : réajustement des droits féodaux, aides aux princes. Il ne reste plus que les grands moyens : la guerre. Elle éclate en 1354.

Après la défaite de Jean-le-Bon contre les Anglais, le 5 avril 1357, les états généraux proposent à l'Angleterre une trêve de deux ans afin de pouvoir s'entendre sur la rançon du roi. Le délai expiré, l'Angleterre propose un projet de traité. Il est repoussé, les clauses sont inacceptables. Il faut reprendre les armes.

Édouard III débarque en France et s'approche de Paris. Après avoir pris Montlhéry, Chartres et Longjumeau, il campe à Bourg-la-Reine. Voulant résister à une chevauchée anglaise, les habitants d'Orly se réfugient dans leur église qui est brûlée, le village pillé. L'ennemi occupe tous les villages environnants et campe à Cachan et Gentilly. Les deux villages sont dévastés et les habitants fuient vers Paris. Le Traité de Brétigny (mai 1360) ne procure pas de repos aux campagnes françaises. Délivrées des Anglais, elles sont ravagées par des bandes de soldats sans travail, les Grandes Compagnies. Des brigands infestent les environs de Paris, pendent les paysans et terrorisent la région. Les villageois fuient, abandonnant leurs récoltes sur pied ou en flammes. En 1370, Robert Knolles, à la tête d'une troupe d'Anglais de 4 000 hommes restés en France, incendie Gentilly, Arcueil, Cachan et Villejuif. Les paysans ont beaucoup de difficultés à organiser une résistance active face aux pillages de toutes origines.

La vaine tentative d'union entre bourgeois des villes et vilains des campagnes : la Jacquerie

Le caractère insolite de la Jacquerie⁵¹ de 1358 réside en la conjonction d'une agitation révolutionnaire dans Paris même, menée par Etienne Marcel, et d'une révolte sociale dans les campagnes voisines. Le peuple parisien s'émeut dès l'annonce de la défaite contre les Anglais et la captivité du roi Jean en septembre 1356. Etienne Marcel, le prévôt des Marchands de Paris, prend la tête de la rue parisienne. Mais la conscience révolutionnaire n'est pas au rendez-vous et Marcel se trouve vite en difficulté. Il songe alors à utiliser la Jacquerie.

La colère des paysans arrive plus tardivement. C'est en mai 1358, dans la région de Creil, qu'éclate le premier incident à la suite d'un banal échange d'insultes entre gens d'armes et laboureurs. Lors de l'échauffourée qui s'ensuit, les paysans prennent le dessus. Il n'en faut pas plus pour que l'événement fasse tâche d'huile. La Jacquerie éclate. Le mot provient de « jacque », nom du vêtement, partant du col et

⁵⁰ *Histoire du Val-de-Marne* – opus cité – Chapitre 4 : *Vers la « grande saison des morts », 13^e-15^e siècles* – Michel Balard.

⁵¹ Mot définissant couramment les révoltes paysannes.

tombant jusqu'aux genoux, fait de toile ou de peau selon la saison, que portent les paysans.

Les Jacques tuent, incendient, détruisent les châteaux. Sans guide au départ, ils se choisissent des chefs. Guillaume Cale en est le plus connu. Il est « *bien parlant et bien sachant* », dit un chroniqueur et possède les qualités d'un chef. Les Jacques pillaient au hasard, Cale choisit judicieusement les points stratégiques. Comme Etienne Marcel, il semble avoir compris l'utilité d'une alliance entre paysans révoltés et citadins mécontents. Parti du Beauvaisis, le mouvement se répand à l'est et au sud de Paris. En Ile-de-France, la Jacquerie gagne surtout les régions dépourvues de vignes, ou peu viticole comme Gentilly et Bicêtre, car elles souffrent davantage et sans contrepartie de la baisse prolongée des prix céréaliers. Jean le Bel⁵², un chroniqueur du temps, rapporte comment la propagation de l'effroi⁵³ arrive dans le sud de Paris : Lorsque la horde, hirsute et en guenilles, arrive aux abords de Choisy, Issy, Gentilly et Bicêtre, les cloches sonnent. Des orateurs populaires haranguent la foule des paysans excités qui, « *sans armeures que bastons ferrez et de coultiaux* », se jettent sur les chemins.

La répression est sanglante. Tombé dans un guet-apens, Cale a la tête tranchée sur la place de Clermont et Marcel sera assassiné. « *Alors, les étrangers s'assemblèrent avec les gentilshommes du pays qui les conduisaient. Et ils commencèrent aussi à tuer et à massacrer ces méchantes gens sans pitié et sans merci, et les pendaient partout aux arbres où ils les trouvaient* », écrit Froissart⁵⁴. Quant à Perrens⁵⁵, le biographe d'Etienne Marcel, il résume la violence des nobles en deux phrases lapidaires : « *La réaction des seigneurs fut terrible. Les cruautés des nobles surpassèrent celle des paysans par le nombre et la durée.* »

La jacquerie de 1358 a pour effet de favoriser l'avancée des Anglais et les troupes du prince de Galles s'aventurent jusqu'aux portes de Paris, campant à Vitry, Gentilly et Bicêtre. En revanche, elle laisse les campagnes françaises exsangues et plus terrorisées que jamais.

La paix de Vincestre

Jean de France, duc de Berry, prince capétien né à Vincennes en 1340 (il mourra à Paris en 1416), est comte de Poitiers de 1356 à 1360, duc de Berry et d'Auvergne de 1360 à 1416, troisième fils du roi Jean II le Bon. Après la bataille de Poitiers et en vertu du Traité de Brétigny, il reste comme otage en Angleterre jusqu'en 1367. À son retour, il se signale par sa vie dissolue et ses dépenses somptuaires. Amateur d'architecture, il fait construire plusieurs églises dans son duché auvergnat. C'est lui qui fait bâtir la chapelle de Bourges. Il protège les Arts et les Lettres ; c'est un mécène généreux. Il fait décorer avec luxe ses châteaux et des artistes comme André Beauneveu, Jacquemart de Hesdin, Jean de Cambrai et les frères de Limbourg travaillent pour lui. Sa bibliothèque contient certains des plus beaux manuscrits du siècle dont, bien sûr, les fameuses *Très Riches Heures du Duc de*

⁵² Jehan le Bel (vers 1290-vers 1370) est un chroniqueur liégeois. Il a relaté dans sa grande *Chronique* les événements dont il était le contemporain. Jehan Froissart s'en inspira pour ses propres écrits.

⁵³ Effroi : se dit des personnes ou des choses provoquant de l'effroi. Mot couramment utilisé pour définir les désordres qui agitérent le Moyen-âge.

⁵⁴ Jehan Froissart (vers 1337- entre 1404 et 1410) est l'un des plus importants chroniqueurs du Moyen-âge. Ses *Chroniques* sont considérées comme l'une des sources les plus importantes concernant la première moitié de la guerre de Cent ans. Ouvrage utilisé pour cette citation et les suivantes : « *Les Chroniques* » de J. Froissart – Edition abrégée avec texte rapproché du français moderne – hachette – 1881 – 840 pages.

⁵⁵ François-Tommy Perrens – *Etienne Marcel et le gouvernement de la bourgeoisie au quatorzième siècle* – 1860 – Hachette – 440 pages.

Berry, conservées aujourd'hui au musée Condé à Chantilly. Ses détracteurs l'accusent d'utiliser les finances royales pour financer ses constructions, ce qui, nous le verrons, n'est pas tout à fait une calomnie.

Lorsque le duc de Berry entre en possession du château de Winchester⁵⁶, le castel n'est plus qu'une ruine. Le site est de nature à le charmer et il décide d'y élever une construction grandiose. Grâce aux pierres extraites des carrières voisines, il édifie un château de style militaire, à l'aspect plutôt rébarbatif. La porte d'entrée est flanquée de deux hautes tours, les murailles sont épaisses et percées de fenêtres étroites. Il est considéré comme l'un des plus beaux domaines de France. L'évêque de Paris, en sa qualité de seigneur de Gentilly, s'oppose à ce qu'il y fasse construire un pont-levis et creuser des fossés, ces attributs étant des signes seigneuriaux.

Si l'extérieur ressemble à une forteresse, l'intérieur en revanche offre tous les signes du raffinement et du bon goût. Les chroniqueurs de l'époque s'accordent à le décrire comme une merveille artistique. « *À travers tous ses vices, le duc avait comme ses frères, Charles V et Philippe de Bourgogne, le goût des arts et des belles choses et son château de Bicêtre était une vraie merveille pour la peinture, la sculpture, la mosaïque, les brillants vitraux, les meubles somptueux. Mais ces belles choses avaient coûté les larmes et le sang de milliers de malheureux* », dit Henri Martin⁵⁷ dans son *Histoire de France*. Quant à Paul Lacroix-Jacob⁵⁸, il le décrit ainsi : « *L'architecture gothique se surpassa dans les hardiesses et les découpures de la pierre que les carrières voisines fournissaient à ces travaux légers et solides à la fois. Winchester fut hérissé de tours, de créneaux, de clochers et de girouettes blasonnées; l'intérieur étincelait d'or et de couleurs; les murs et les lambris étaient couverts de fresques, de mosaïques et de sculptures* ». À propos des vitraux, ceux-ci sont si précieux que, chaque hiver, le duc les fait déposer afin de ne pas les exposer au froid et aux intempéries.

Comme on peut l'imaginer, une telle splendeur lui coûte énormément d'argent. Un document original conservé à la bibliothèque nationale prouve que ceux qui accusaient Jean de France d'utiliser les caisses du roi pour ses constructions avaient raison. Ce document, un mandement de 1404 relatif au paiement de deux cents florins, prouve que le trésor royal contribua autant que le duc à l'édification du château⁵⁹.

Le duc de Berry n'a pas le loisir de profiter de sa demeure de Bicêtre. Celle-ci est à peine achevée que la fameuse querelle entre les Armagnacs et les Bourguignons éclate. La première moitié du XV^e siècle est aussi désolée par les guerres que le siècle précédent. Les Armagnacs et les Bourguignons luttent âprement pour un pouvoir que le roi Charles VI ne parvient pas à garder. Charles VI devenu fou, le duc de Berry (son frère) dispute la régence au duc de Bourgogne. Le meurtre de Louis d'Orléans, chef des Armagnacs, le 23 novembre 1407, par Jean-sans-Peur (chef de la faction des Bourguignons) renforce l'inimitié des maisons d'Orléans (les

⁵⁶ Le lieu-dit la « Grange-aux-Queulx » à l'origine du château de Bicêtre perd son nom lors de l'acquisition des terres par l'Anglais Jean de Pontoise. Celui-ci, évêque de Winchester, donne le nom de son titre à son nouveau fief. Le château qu'il y fait construire devient le château de Winchester. Mais ce nom, difficile à la prononciation française, subit un certain nombre de déformations au cours des décennies. Erreurs orthographiques ou volonté de simplification, le nom évolue au rythme des cadastres et des différents documents administratifs. C'est ainsi qu'il devient successivement, Vincestre (voire Vincextre), Bichestre, Bissestre, Bicestre puis, enfin, Bicêtre.

⁵⁷ Henri Martin (1810-1883), historien, essayiste, romancier et homme politique. Il s'associe avec le Bibliophile Jacob pour écrire une *Histoire de France* en 15 volumes parue entre 1833 et 1836. Il existe une version abrégée en 7 volumes destinée au grand public.

⁵⁸ Connu aussi sous le nom de Bibliophile Jacob (1806-1884) – Ecrivain et historien français.

⁵⁹ Bibliothèque nationale : ms. Français 22389 – pièce 97 (original) cité par François Bournon - Etat des communes : le Kremlin-Bicêtre – Montévrain – 1906 – 115 pages.

Armagnacs, dont fait partie le duc de Berry) et de Bourgogne. Les deux partis sont plus ennemis que jamais.

Jean sans Peur mène ses troupes dans Paris, bloque les ponts et les passages sur la Seine, mure les portes de la capitale. Les princes orléanais se liguent et marchent sur Paris, mettant à sac les villes qu'ils traversent. Charles VI, affolé, ne compte plus que sur la persuasion pour les arrêter. Septembre 1410 se caractérise par une activité diplomatique des plus intense. L'Université s'en mêle. La reine, Isabeau de Bavière, est priée d'intervenir. Mais Isabeau n'obtient pas plus de succès que les diplomates qui l'ont précédée. La résolution du duc de Berry est inébranlable : il conduira son armée jusqu'à Paris. Jean de Berry arrive à Bicêtre, où il s'installe, le 6 octobre, précédant de peu son neveu Charles d'Orléans. Une lettre de celui-ci, datée du 10 octobre, confirme sa présence au château. Il y déclare être demeuré « *en l'ostel de notre dit oncle à Vixcestre, où nous avons esté en sa compagnie, par l'espace d'un mois ou environ* »⁶⁰.

Dans la seconde quinzaine d'octobre, les princes ligueurs occupent avec leur arrière-garde toute la banlieue sud. Les uns campent à Bourg-la-Reine, à Vanves et à Issy. Les autres, à Vitry, Gentilly, Bicêtre, Saint-Marcel : « (...) *Les Bretons, Armignagues, Berruiers, Aulnoiz, Borbonnoiz, Alençonnois, Valoisiens et plusieurs sans nombre ... se tenoient de là la rivière de Seine outre Paris pour accompagner les ducs de Berri, d'Orléans, de Bourbon, les comtes d'Alençon et d'Armignac, et le seigneur d'Alembret, conestable de France, qui estoient logez tant à Vincestre, Vanves, Icy, Vitry, que d'ailleurs entours* ».

Cette situation est peu confortable pour ces seigneurs qui doivent entretenir leurs gens et l'on verra, en janvier 1411, le duc de Bourgogne dédommager deux de ses secrétaires pour l'aide que ceux-ci lui apportent. Le premier, Jean de Saulx « *pour l'aider à se soustenir dans les frais que luy ont occasionnez cette année les gens d'armes qui ont été logez en son hostel de Gentilly lez Paris* », et le second, Baude des Bordes, pour le « *degat qu'ont fait en sa maison prez Paris les gens d'armes qui depuis peu y ont esté* ».

Le roi continue, en vain, d'envoyer des ambassadeurs à Bicêtre pour proposer au duc une transaction amiable. Berry refuse. Il se sent trop près du but. Durant près d'un mois, la terreur règne dans la banlieue où les partisans des deux camps rivalisent de cruauté. Pratiquement isolée du monde extérieur, la capitale n'est ravitaillée qu'à grand peine. Dans un rayon de quatre lieues, les paysans n'ont pu vendanger, ni ensemer. La famine menace, d'autant que l'on est au seuil d'un hiver qui s'annonce aussi rigoureux que le précédent.

Alors que le duc de Berry tient la victoire à portée de main, Charles VI, dont les coffres sont vides, demande une suspension d'armes et entame des pourparlers avec les ligueurs. Vers la fin du mois d'octobre, la liaison est établie entre Paris et Bicêtre. La paix semble n'être plus qu'une question de jours.

Les Orléanais, méfiants, signent entre eux une collusion contre le duc de Bourgogne, dans laquelle chacun s'engage à soutenir les autres, en toute occasion. Le 2 novembre 1410, l'accord intervient entre Armagnacs et Bourguignons. Un traité que l'on désigna sous le nom de Paix de Bicêtre : « *fut icelle paix nommée de plusieurs «la Paix de Vincestre* »⁶¹, et dont les clauses avaient été arrêtées par le roi. En acceptant ce traité, Jean de Berry sacrifie les revendications de ses alliés et accepte un compromis avec le meurtrier de Louis d'Orléans.

⁶⁰ Françoise Lehoux – Jean de France, duc de Berri (1340-1416) – Paris – 1966 à 1968 – 4 tomes – Paix de Bicêtre : tome 3 – B.N. : 4°Ln27.88642 (3)

⁶¹ Françoise Lehoux – opus cité.

La Paix de Bicêtre allait-elle mettre un point final à la guerre civile? À part les princes, nul ne se pose la question. Une seule chose importe : les gens d'armes repartent. Dès le 2 novembre, en effet, les armées évacuent la banlieue où l'on n'oubliera pas de sitôt leur passage. En réalité, la paix qui vient d'être conclue sera précaire, d'abord parce qu'elle n'accorde aucune satisfaction aux enfants de Louis d'Orléans, mais aussi parce qu'un concours exceptionnel de circonstances fait interpréter ses clauses dans un sens favorable au duc de Bourgogne.

Bien qu'éloigné de Paris, Jean-sans-Peur n'en continue pas moins à gouverner le royaume par personnes interposées tandis que Jean de France, peu clairvoyant et handicapé par son grand âge, mène des jours tranquilles dans son Berry. Une véritable guerre froide s'engage et les Bourguignons font courir le bruit, à Paris, que le duc de Berry menace de livrer la capitale aux Armagnacs. Les bouchers de Paris prennent la tête de la révolte et l'Hôtel de Nesle, résidence parisienne de Jean de Berry, est en partie détruit. Paris est mûr pour ouvrir ses portes au duc de Bourgogne. Le roi conjure Jean-sans-Peur de venir en toute hâte écraser les rebelles. Il obtempère avec joie et fait distribuer du vin de Beaune à tous ses amis parisiens « *pour les entretenir en amour et pour plus aisément besoingnier avec eulx* »⁶². Ses amis, ce sont, notamment, Jean de Troyes, vieux chirurgien et orateur populaire, les bouchers Simon Coutellier dit Caboché, Le Goix, un des chefs de la milice, le bourreau Capeluche, le Gros Guillot, l'écorcheur Denisot de Chaumont, tous alliés aux Saint-Yon et aux Thibert, les principaux bouchers de Paris, aussi peu recommandables les uns que les autres. Ce seront les mêmes qui, deux ans plus tard, fomenteront l'insurrection cabochienne et mettront Paris à feu et à sang.

Des mouvements de troupes se font dans la banlieue nord où Charles d'Orléans et ses alliés prennent position. Dans un premier temps, le duc de Berry se contente d'observer les événements sans y prendre part. Mais le 3 octobre 1411, le roi s'enhardit à déclarer la guerre aux Orléanais, les déclarant « *rebelle et désobéissants* »⁶³. Le duc de Berry n'est pas nommément cité, mais chacun connaît ses sentiments. Pour tous, il est Armagnac. À Paris, il est vilipendé et ses anciens serviteurs sont molestés. Tant et si bien qu'il se résout à protester auprès de la reine et auprès du Parlement.

Les représailles ne se font pas attendre longtemps. Une véritable armée parisienne, conduite par les bouchers, termine de détruire l'Hôtel de Nesle, se porte à Bicêtre et pille le château. Tout y est dévasté ou brûlé. Il ne reste des trésors amassés que deux petites chambres ornées de belles mosaïques. Le cœur de Paris est vraiment bourguignon et Jean de Berry est désormais —personnellement et officiellement— complètement engagé dans la guerre des princes. La paix de Bicêtre s'est transformée en trahison de Bicêtre.

En dépit des vicissitudes traversées durant ce siècle, les patrimoines religieux restent indemnes et certains, comme celui du chapitre de Notre-Dame, prospères. Malgré ses difficultés financières, la famille royale continue à le faire bénéficier de fondations. Ainsi, Jean de France, duc de Berry, en juin 1416, peu de temps avant sa mort, affecte à une fondation perpétuelle son Hôtel de Bicêtre, avec les terres, vignes et jardins, contre quatre obits et deux processions. Il les donne « *pour la tres grant et singulière devocion qu'il a eue toujours envers Nostre Dame de Paris* »⁶⁴ où il avait été baptisé. Cette donation est confirmée, en 1441, par Charles VII, puis en 1464 par

⁶² Françoise Lehoux – opus cité.

⁶³ Idem

⁶⁴ Françoise Lehoux – opus cité.

Louis XI, moyennant un surcroît d'oremus. Le chapitre de Notre-Dame ne fera aucune réparation au château pendant la durée de sa jouissance.

Guerres civiles et guerres de cent ans laissent des traces profondes dans les villages alentour dont les terres sont laminées et les paysans décimés. En 1453, il ne reste plus que 26 familles dans la paroisse de L'Haÿ qui, un siècle plus tôt, était citée comme une paroisse importante⁶⁵.

La route du pain de Villejuif pendant la Fronde

L'Ile-de-France connaît une crise rurale profonde durant les XVI^e et XVII^e siècles. La disparition du cardinal de Richelieu, en 1642, suivie de près par celle de Louis XIII, qui meurt cinq mois plus tard, n'apporte aucun changement dans la vie des paysans de la région parisienne, bien au contraire. De 1642 à 1648, la pression fiscale organisée par Mazarin et Anne d'Autriche, ne fait que s'accroître. Elle aboutit à une crise des subsistances, provoquant la Fronde parlementaire⁶⁶ dont le point de départ est Paris. Assiégée par l'armée de Condé, la capitale se bat pour son pain quotidien. Deux mois d'épreuves s'abattent sur la banlieue sud. La Fronde provoque, à Villejuif tout particulièrement, d'importants dégâts en plaçant le village au centre de la révolte. Son rôle a laissé quelques mazarinades aux titres évocateurs comme : *Le Passe-temps de Villejuif* ; *La Promenade des Bourgeois de Paris au camp de Villejuif* ou *Les Soldats sortis de Villejuif sans Congé*⁶⁷. La place de Villejuif durant la Fronde ne se résume pas à quelques titres de chansons car le village fut le théâtre d'escarmouches sanglantes.

À la recherche de nouvelles ressources, la régente avait publié, en septembre 1646, un édit fiscal touchant plus spécialement Paris et ses environs à travers une augmentation des droits perçus sur les denrées passant les portes de la capitale. Le commerce, et notamment celui des grains, s'en trouve gravement entravé. En janvier 1648, l'agitation menace et, au printemps suivant, les mécontentements éclatent. Les deux premiers mois de l'année suivante, de janvier 1649 à la Paix de Rueil⁶⁸, le peuple des campagnes de la région parisienne subit les effets de la Fronde parisienne. Même si la révolte ne se réduit qu'à une série de marches et de contre-marches, de sorties de Parisiens destinées à rompre l'encerclement et à protéger l'entrée dans la capitale des convois de victuailles, d'occupations de points stratégiques par les uns puis par les autres, la banlieue sud est, jusqu'à la mi-février le théâtre de ces opérations. Le prix du pain sur les marchés parisiens monte ou tombe au gré des succès ou des défaites, accroissant la misère des plus pauvres. Finalement, les difficultés rencontrées obligent à fermer la route du sud de Paris pour l'entrée du pain. La lutte se déplace vers la Brie et vers la route de Gonesse. La disette gagne Paris. Dans un premier temps, une sorte de solidarité s'établit entre Paris et ses campagnes.

Jean Jacquart⁶⁹ rapporte que, le 11 janvier 1649, le Parlement de Paris ordonne aux villages de s'armer et de se barricader tandis que le Bureau de Ville demande aux habitants d'Arcueil, Gentilly et Cachan de rompre les ponts sur la Bièvre afin que la garnison des troupes de Meudon ne puisse effectuer un mouvement vers le plateau de Longboyau et la route du pain de Villejuif. Dès le lendemain, 12 janvier, les

⁶⁵ *Autrefois L'Haÿ* – Les Amis du Vieux L'Haÿ – 2003 – 42 pages.

⁶⁶ Dite aussi « petite Fronde » en comparaison de celle des Grands qui interviendra quelque temps plus tard.

⁶⁷ Rapporté par François Bournon- *Etat des communes : Villejuif* – Conseil général de la Seine – Montévrain – 1901.

⁶⁸ En mars 1649, la Paix de Rueil met fin à la Fronde parlementaire.

⁶⁹ Jean Jacquart – *La crise rurale en Ile-de-France 1550-1670* – Armand Colin – 1974 – 800 pages.

habitants de Villejuif demandent des armes « *pour se conserver et garantir des ennemis* » et une escorte pour pouvoir mener leurs chariots de pain à Paris et revenir chez eux en toute sécurité. On leur accorde une centaine de soldats et, le 13, le pain arrive « *du côté de Villejuif, Gentilly et Bourg-la-Reine, en telle abondance (...) qu'il s'est vendu au même prix qu'aux marchés ordinaires.* »⁷⁰

Alors que le roi interdit aux villageois des environs de faire entrer du pain dans Paris, la ville rebelle, on apprend le 14, que ces villages demandent des armes pour se défendre, promettant de les rendre dès les troubles terminés. Le Bureau de Ville parisien décide d'accéder à leur supplique et d'acheter sur ses propres deniers les 1200 mousquets nécessaires. Le 21 janvier, « *les communautés de Villejuif, Cachan, Arcueil, Bourg-la-Reine, Fontenay et Bagneux promettaient de travailler fortement à la fabrication du pain pourvu que leur sécurité soit assurée* »⁷¹. Il semble bien, à la lecture de Jean Jacquart, que les villageois de la banlieue sud aient soutenu la Fronde parisienne pensant qu'elle pouvait leur apporter une diminution de leurs charges face à un gouvernement détesté.

Mais les paysans prennent rapidement conscience de leur situation précaire entre les camps adverses et de l'incapacité de la ville de Paris à les protéger contre les exactions des soldats. En effet, les troupes royales composées de mercenaires vivent sur le dos des paysans et ne se gênent pas pour piller les fermes importantes comme les exploitations plus modestes. En mars, Vincent de Paul s'inquiète des dangers encourus par ses enfants installés à Bicêtre sous la garde de Louise de Marillac.

Tandis que l'on négocie à Rueil pour sortir de cette crise, le roi autorise le passage de 100 muids de grain par jour par Corbeil. C'est très peu et les négociateurs protestent. Le 6 mars, la Ville donne l'ordre à l'un de ses quarteniers⁷² d'assembler ses hommes afin de mener ses chariots chercher du pain à Villejuif « où il n'y a danger quelconque à aller ny à venir »⁷³. Jean Jacquart rapporte que pour faciliter l'accord et calmer le peuple qui, depuis le 27 février, criait « Du pain ou la paix » la ville acheta la sortie des troupes des Princes qui établirent leur camp entre Gentilly et Ivry, Villejuif servant de quartier général.

Tous ces désordres avaient évidemment empêché le travail des paysans et la récolte de 1649 fut d'autant compromise qu'un temps froid et neigeux dura jusqu'à la fin du siège. Il est aisé d'imaginer ce que put être, pour les habitants des campagnes parisiennes, l'hiver 1649-1650.

Les enfants assistés de Vincent de Paul à Bicêtre

Au XVII^e siècle, l'histoire du site de Bicêtre connaît un véritable tournant. En 1597, Henri IV avait installé dans les bâtiments de l'hôpital de la rue de Lourcine, au faubourg Saint-Marceau, un asile pour ses officiers et soldats blessés à la guerre. Louis XII songe à développer l'institution fondée par son père à cet effet. C'est pour cette raison que Richelieu fait raser les ruines de Bicêtre, en 1632. Le roi veut y faire construire en son lieu et place une maison vaste et grandiose qui accueillera les vétérans invalides. Deux ans plus tard, Bicêtre est érigé en Commanderie de Saint-Louis et la chapelle, construite en priorité, est mise sous l'invocation du même Saint-Louis.

⁷⁰ Registres de l'Hôtel de Ville – Cité par Jean Jacquart page 653.

⁷¹ Idem

⁷² Officier civil préposé à la surveillance d'un quartier.

⁷³ Cité par Jean Jacquart page 653.

Les bâtiments commencent à sortir de terre et l'on organise l'accueil de ceux qui ont vieilli dans l'armée et que leurs blessures mettent hors d'état de servir et de pouvoir subvenir à leurs besoins. Le financement s'effectue grâce, d'une part, aux pensions des oblates⁷⁴ qui sont affectées à ce nouvel établissement et, d'autre part, tous les bénéfices seigneuriaux qui rapportent au moins deux mille livres de rentes doivent contribuer à l'entretien de la Commanderie. La mort de Richelieu et celle de Louis XIII empêchent que ces plans soient menés à terme. La construction reste en suspens. Mais la chapelle et les bâtiments déjà édifiés n'allaient pas rester longtemps inoccupés.

Depuis quelques années, Vincent de Paul se démène pour les enfants trouvés de Paris. Le nombre des enfants assistés par son œuvre augmente chaque jour. De 1640 à 1643, 1152 enfants y sont recueillis. Cela pose de multiples problèmes et notamment celui du logement. Les Dames de la Charité qui l'assistent convoitent depuis longtemps les bâtiments de Bicêtre pour y installer les enfants sevrés. Après plusieurs démarches auprès de la reine, elles obtiennent de celle-ci l'autorisation de s'installer dans les nouveaux bâtiments construits en lieu et place de l'ancien château de Bicêtre.

Mademoiselle Legras n'est pas d'accord avec les Dames de la Charité. Louise de Marillac, veuve d'Antoine Legras, secrétaire des commandements de Marie de Médicis, était devenue la plus intime collaboratrice de Vincent de Paul. Après l'avoir chargée de diriger les Confréries de la Charité et de coordonner leurs efforts, il en a fait la supérieure des Filles de la Charité. C'est elle qui anime l'œuvre des Enfants-Trouvés.

Bicêtre ne plait pas à Mademoiselle Legras. Les bâtiments, à peine achevés, sont inconfortables. L'éloignement de Paris représente un obstacle important pour le transport des enfants. Enfin, la triste réputation du lieu influence visiblement son inquiétude : elle redoute toutes sortes de dangers pour les enfants et pour les sœurs. Le souvenir « *des espouvantables esprits* » qui hantaient Bicêtre⁷⁵ n'est pas encore éteint dans les mémoires. Pourtant, elle doit se résigner.

Le 7 juillet 1647, Vincent de Paul lui écrit ces lignes : « Mademoiselle Legras est priée par les dames de la Charité d'envoyer demain dimanche, à une heure, quatre enfants, deux garçons et deux filles, avec deux filles de la Charité au château de Bicêtre »⁷⁶ Quelques jours après l'installation des enfants, Louise de Marillac confirme ses inquiétudes : « *Enfin, écrit-elle, l'expérience nous fera voir que ce n'était pas sans raison que j'appréhendais le logement de Bicêtre. Ces Dames ont dessein de tirer de nos sœurs l'impossible. Elles choisissent pour logement des petites chambres où l'air sera incontinent corrompu.*⁷⁷ » Ses appréhensions ne tardent pas à se justifier. Le 22 août, elle avertit Monsieur Vincent « qu'il nous est mort un enfant ce matin ». Le 23 janvier suivant, elle lui écrit : « *Il est mort 52 enfants à Bicêtre depuis que l'on y est et il y en a encore bien 15 ou 18 qui ne valent guère mieux* ».

⁷⁴ Personne qui s'est agrégée à une communauté religieuse mais sans prononcer les vœux.

⁷⁵ Au XVI^e siècle, les ruines de l'ancien château de Bicêtre font naître nombre de légendes. Il se raconte des histoires de revenants, de sabbats diaboliques, de diables et de sorcières y tenant leurs assises. En fait, brigands, vagabonds et malandrins sont les véritables hôtes de ces ruines. J. Brunet écrit deux ans après la démolition des ruines : « *La chasse donnée aux espouvantables esprits du château de Bicester près la ville de Paris, par la démolition qui en a été faite, avec les étranges tintamarres et effroyables apparitions qui s'y sont toujours veüs* ». J. Brunet – *La chasse donnée aux épouvantables esprits du château de Bicêtre* – Paris 1634 – 15 pages – B.N. : 8°Lh⁷ 1005A

⁷⁶ Correspondance – Tome III – Cité par Madeleine Leveau-Fernandez in *Histoire du Kremlin-Bicêtre, l'identité d'une ville*, page 31.

⁷⁷ Et citations suivantes, idem.

L'année suivante, des difficultés d'un autre genre surviennent. L'armée de Condé encercle la capitale. Elle occupe Bourg-la-Reine et les communes voisines. Des soldats tentent de s'introduire dans la maison des Enfants-Trouvés. Mademoiselle Legras recommande « *de bien faire tenir les sœurs ensemble et d'avoir soin des grandes filles, que l'on doit toujours tenir devant les yeux ou encore enfermées dans l'école* ». Les enfants doivent bientôt évacuer les lieux. Les uns sont recueillis dans la maison-mère des Filles de la Charité, les autres sont placés chez des particuliers. Bientôt les troubles s'aggravent. Les vivres font défaut dans Paris assiégé en cette fin d'année 1649.

La situation devient critique. Les enfants réintègrent Bicêtre. Mais, à nouveau, le pain est sur le point de manquer. Les nourrices, impayées, menacent de rapporter les enfants. Louise de Marillac perd courage: « *L'impossibilité de continuer à recevoir les petits enfants nous presse trop, déclare-t-elle. Il y en a présentement 7 à nos deux nourrices, qui ne veulent point boire au biberon et l'on n'a pas un double pour les mettre en nourrice, ni aucune provision de drap ni de linge. Il faut que nous présentions requête à M. le Premier président pour nous faire décharger de recevoir les enfants, et en charger qui il lui plaira* ».

Mais la volonté de Vincent de Paul et le dévouement de Mademoiselle Legras viennent à bout des difficultés. Deux ans après, en 1651, l'œuvre des Enfants-Trouvés abandonne définitivement Bicêtre pour s'installer dans une maison du faubourg Saint-Denis, face à l'enclos Saint-Lazare, à la hauteur de ce qui est aujourd'hui la gare du Nord⁷⁸.

Bicêtre perdait ses enfants assistés mais sa nouvelle vocation d'hospice ne faisait que commencer. Les vieux soldats n'y vinrent pas car, entre temps, Louis XIV avait conçu un projet plus grandiose qui s'était réalisé aux Invalides. Sur les ruines de l'ancien hostel du duc de Berry, réceptacle de tant d'œuvres d'art à jamais disparues, allait émerger le sinistre asile de tous les êtres frappés de déchéance par la misère, le vice ou le crime.

Mauvaises coutumes et jugement de Dieu : les justices seigneuriales de la banlieue

En plus de la parcellisation de la terre, l'apparition de la seigneurie favorise la privatisation du pouvoir qui devient une vaste entreprise de contrainte économique à l'encontre de la paysannerie. L'inventaire des cens d'avril 1540 indique vingt-sept censives à Gentilly dont 17 sont des seigneurs ecclésiastiques et 10 des laïcs⁷⁹, alors que dans la première moitié du XIII^e siècle, seuls trois seigneurs étaient laïcs. L'émergence du caractère privé que prend le pouvoir se repère par la levée de taxes nouvelles et l'exigence de services nouveaux par les seigneurs. Les paysans désignent ces nouveautés par l'appellation de « mauvaises coutumes » ou « mauvais usages ». Au Moyen-âge, « mauvais » qualifie souvent ce qui est « nouveau ». Mais ici ce qui est dénoncé sous ces expressions, c'est l'arbitraire. Alors que les anciennes redevances se justifiaient par des pratiques anciennes au service de l'autorité publique, les nouvelles relèvent de l'arbitraire d'un personnage privé. La taille est la plus représentative de ces « mauvaises coutumes ».

La privatisation du pouvoir s'exerce dans d'autres domaines et, notamment, celui de la justice. Menacé du « jugement de Dieu », le paysan refuse le plus souvent de se saisir d'une barre de fer rougie au feu ou de plonger les mains dans l'eau bouillante

⁷⁸ Qui deviendra plus tard la fameuse prison Saint-Lazare.

⁷⁹ A.N. QI 1099229A – dossier 27 – 465 pièces

afin de prouver son bon droit face à son seigneur. Terrorisé, il préfère remettre à celui-ci le bien contesté afin d'éviter un procès qui ne serait qu'une parodie de justice.

Les limites des justices seigneuriales sont d'autant moins précises qu'elles ne sont pas stables. Celles des seigneurs laïcs sont encore plus complexes du fait des partages et des regroupements constants. L'enchevêtrement des ressorts provoque des conflits pour la détermination des compétences territoriales. Les justices seigneuriales de la banlieue relèvent de la coutume parisienne⁸⁰. La liste des localités faisant partie de la banlieue reste stable durant plusieurs siècles. Deux listes semblables figurent dans les *Livres de couleur et bannières du Châtelet*⁸¹ l'une établie au XIV^e siècle, l'autre au XVII^e. Gentilly y figure entre « *Bagneux jusqu'au ruisseau de Bourg-la-Reine* » et « *Arcueil et Cachan jusqu'à la rue l'Haye dans laquelle il y a quatre ou cinq maisons qui sont de la banlieue.* » Une grande partie de la banlieue sud est alors toujours entre les mains de seigneurs ecclésiastiques (Chapitre de Notre-Dame, les abbayes de Sainte-Geneviève et de Saint-Germain). Mais les justices d'Arcueil, de Gentilly et de Villejuif sont entre les mains de seigneurs laïcs.

Les seigneurs possèdent, en principe, le droit de haute, moyenne et basse justice. Mais, dans les principes de la coutume du droit parisien, il est stipulé que « Fief et justice n'ont rien de commun »⁸². Parmi les nombreux fiefs de la Prévôté et Vicomté, beaucoup n'ont pas le droit d'exercer la justice, la justice et le fief pouvant relever d'un seigneur différent. Celui qui prétend avoir droit de justice doit en faire la preuve. Seul le roi est fondé de droit commun en toute justice et une justice controversée doit s'exercer sous l'autorité royale.

La concession ou l'aliénation d'un fief n'entraîne pas automatiquement la concession du droit de justice. Ainsi, en 1581, Nicolas Fumée, évêque de Beauvais, seigneur d'un fief à Gentilly, est cité devant l'évêque de Paris, Pierre de Gondy. En recevant son fief, Nicolas Fumée crut pouvoir exercer le droit de haute, moyenne et basse justice. Quelles sont les différences entre ces droits de justice ? La compétence du bas justicier se réduit à bien peu de chose : il a connaissance des affaires personnelles à condition que le principal de la demande ne dépasse pas 60 sols. Le moyen justicier ne peut, lui aussi, n'arbitrer que des délits punis d'une amende de 60 sols maximum, mais on lui reconnaît le droit de faire les premières recherches et même procéder à l'instruction jusqu'à sentences définitives d'affaires plus importantes. Cependant, la sentence sera rendue par le haut justicier.

Le haut justicier, quant à lui, possède l'intégralité de la justice criminelle, à la seule restriction des cas royaux⁸³. Cette plénitude de juridiction se caractérise par le pouvoir de prononcer la peine de mort. Afin d'affirmer ce pouvoir, les hauts justiciers faisaient planter des poteaux ou des fourches patibulaires sur lesquels les suppliciés restaient exposés. Les habitants de Gentilly, contestant le pouvoir de haut justicier

⁸⁰ Le morcellement féodal provoque la formation, selon les provinces, d'usages et de pratiques ayant pris peu à peu force de loi. Telle fut l'origine dite des coutumes françaises. On distinguait généralement les pays coutumiers et les pays de droit écrit dits aussi de droit romain. Pour simplifier, le nord de la France était assujéti au droit coutumier, le sud au droit romain. Dans les régions de droit coutumier, on se référait à la coutume locale ou à la coutume de Paris, mais parfois aussi au droit romain. Cette organisation judiciaire extrêmement complexe ne disparut qu'avec la création du code civil qui abrogea toutes les anciennes coutumes.

⁸¹ *Inventaire analytique des livres de couleur et bannières du Châtelet de Paris* – Alexandre Tuetey – Imprimerie nationale – 1899 – 295 pages – 2 tomes.

⁸² Cette maxime de la coutume du droit parisien n'était pas valable pour tout le royaume. Certaines coutumes régionales pratiquaient la maxime : « Fief et justice sont tout un ».

⁸³ Comme le crime de lèse majesté divine et humaine, fausse monnaie, port d'armes, assemblées illicites et assassinats.

que s'arrogeait Nicolas Fumée, arrachent le poteau que celui-ci avait fait planter symboliquement. Pierre de Gondi épouse la cause des paysans gentilléens et leur donne raison⁸⁴.

Les grands domaines fonciers encore visibles

Après la Révolution et la vente des biens nationaux, la bourgeoisie prend possession des grands domaines et les morcelle en y installant ses résidences. Les parcs des maisons de plaisance, les « folies » qui fleurissent à la campagne au XVIII^e siècle, jouent un rôle important dans l'expansion des villes de la région parisienne. Le village de L'Haÿ, construit à la jonction de la vallée et du plateau, offre, jusqu'au début du XX^e siècle, un large panorama sur la vallée de la Bièvre. C'est pourquoi L'Haÿ devient, dès le XVII^e siècle, un lieu de villégiature pour les riches Parisiens qui y font édifier des maisons de plaisance. On retrouve ce phénomène avec le fief des Arcs à Cachan. Pourtant, malgré cet éclatement et l'urbanisation de nos villes, la marque des anciens domaines seigneuriaux continuent à se lire dans le paysage.

Arcueil possédait de nombreux petits fiefs, laïcs pour la plupart d'entre eux. Il est encore très aisé de repérer les anciennes limites des plus importants dans l'actuel paysage urbain. C'est le cas pour la seigneurie du domaine des Guise qui possédait les droits de haute justice⁸⁵. Le domaine primitif, autour de la maison des Gardes appartenait à l'abbaye de Saint-Denis. Peu rentable, la maison et les terrains sont cédés à des seigneurs laïcs au début du XVII^e siècle. Ceux-ci étendent leur fief vers Villejuif et érigent un château près de l'aqueduc Médicis, dont il ne reste que l'actuelle Maison des Gardes. En 1710, le domaine devient la résidence secondaire des Guise et le parc somptueux se pare de terrasses, parterres, treillages et bassins jusqu'à la Bièvre.

Abandonné par les Guise au milieu du XVIII^e siècle, le parc devient le lieu de prédilection du peintre-dessinateur Jean-Baptiste Oudry⁸⁶ qui « *ne manquoit pas d'y aller dessiner dès qu'il pouvoit trouver un moment de loisir. Ces jardins, qui excitoient les regrets de ceux qui les avoient vus dans leur premier éclat lorsqu'ils furent entièrement abandonnés prirent de nouveaux charmes aux yeux de la peinture.* »⁸⁷ Oudry a consacré aux jardins du domaine des Guise près d'une quarantaine de tableaux et dessins. Quant à la maison seigneuriale qui comprenait « *trois grands corps de château entourés de jardins, bois et prés, le tout enfermé de murs* »⁸⁸, il n'en subsiste aujourd'hui que la « maison des Gardes », 24 rue Emile-Raspail, et la « maison des Pages », au n°8 de la même rue. Au XIX^e siècle, sur la partie basse du domaine, près de la Bièvre, s'installe une teinturerie, puis une brasserie, la brasserie Valstar, qui a fonctionné jusque dans les années 1970. Quant au parc, ses contours ont été conservés et c'est sur ses terrains que la cité-jardin a été construite en 1923. Le fief de Lardenay, mentionné dès 1318, est acheté au XVIII^e siècle par le collègue Lombard qui devient, sous l'Empire, le collègue Irlandais. On attribue au Père John Lee, de Waterford, la création en 1578 de la toute première communauté collégiale irlandaise à l'étranger. Six de ses étudiants intègrent alors le Collège de Montaigu de l'Université de Paris, rue St Thomas. Comme les étudiants étaient de plus en plus nombreux, ils déménagèrent bientôt rue de Sèvres où ils restèrent

⁸⁴ Pierre Lemerrier – *Les justices seigneuriales de la région parisienne de 1580 à 1789* – Paris – 1933.

⁸⁵ Source : www.arcueilhisteoire.fr et Jacques Varin – *Mémoires d'Arcueil* – déjà cité.

⁸⁶ Oudry (1686-1755) est connu comme l'un des meilleurs paysagiste et peintre animalier de son temps. Il avait les faveurs de Louis XV, de la reine de Suède, du roi du Danemark et du grand-duc de Mecklembourg-Schwerin.

⁸⁷ *Mercure de France* – 1749 – Cité par Jacques Varin page 47.

⁸⁸ Abbé Lebeuf – *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*.

pendant quarante ans. Louis XIV accorda en 1677, par lettres patentes, sa première résidence permanente au Collège des Irlandais. Celle-ci était située rue des Carmes, au Collège des Lombards, institution fondée en 1334 afin d'héberger des étudiants italiens démunis. Au cours du siècle suivant, le Collège des Lombards devint le lieu de rassemblement des Irlandais étudiant à Paris, tout comme le domaine que les Lombards possédaient à Arcueil. La possession arcueillaise des Irlandais reste dans les mains de ces religieux jusqu'au début du XX^e siècle. Dans les années 1920, le pharmacien Chantereau acquiert le domaine pour y bâtir ses laboratoires. Au début des années 1960, il cède une partie de l'ancien domaine à la Ville qui fait construire, sur le site, la cité dite des Irlandais. Certains arbres implantés entre les bâtiments datent du collège des Irlandais. Les contours du domaine Berthollet, lui aussi fief très ancien, ont peu changé au fil des siècles. On le connaît aujourd'hui sous le nom du célèbre chimiste qui y vécut au début du XIX^e siècle. En 1863, les terrains sont acquis par le Tiers-Ordre Enseignant Dominicain qui y fonde son principal établissement parisien. La Caisse des Dépôts et Consignation le reprend vers 1908, après l'interdiction des congrégations. En revanche, le fief Montmort, qui possédait deux moulins à la limite de Gentilly, est aujourd'hui impossible à identifier précisément depuis le percement des rues Cauchy et de la Convention.

Arcueil conserve aussi la marque d'autres domaines moins connus. Les terrains compris entre la rue Paul Signac (Espace Jean-Vilar) et l'aqueduc, constituent un seul ensemble jusqu'à la vente des biens nationaux. Il était délimité par une enceinte et le parc agrémenté d'allées et de parterres. Quant au parc Vaillant-Couturier, connu depuis le XIX^e siècle comme la propriété du docteur Gosselin, il figure déjà sur les cartes du XVII^e siècle.

À Gentilly, où plusieurs petits seigneurs se partageaient le terroir, les contours de deux des principaux fiefs demeurent encore pratiquement inchangés. Le premier, dit domaine des Jésuites, a été acheté en plusieurs fois, au XVII^e siècle, par la Compagnie de Jésus. Une première acquisition de biens a lieu, selon un contrat du 19 novembre 1632, entre Antoine Delacroix, père Jésuite Gouverneur du Collège de Clermont (futur Louis-le-Grand), et Nicolas Barreau, aumônier du roi, héritier de Nicolas Chevalier, premier président de la Cour des Aides, seigneur de Gentilly. Il s'agissait d'une maison contenant plusieurs corps d'hôtel, cours, jardins, terrasses, vergers et deux clos à l'emplacement desquels fut édifié le « quartier des pensionnaires »⁸⁹. Le 30 juillet 1638, les Jésuites achètent « *la maison seigneuriale, clos et murs, contenant 34 à 38 arpents, arbres fruitiers, bois, canal, viviers, dans lequel clos passe la rivière dudit lieu, sans aucune réservation des droits de pesche, plus une maison appelée du Vivier, plus un logement au bout de la terrasse dudit clos. Item le lieu où était avant un jeu de paume avec la grange et les deux pressoirs, le moulin à eau (droit sur la rivière avec la maison et le logement du monnier, etc)* »⁹⁰. Un texte de 1639, cité par l'abbé Lebeuf, donne de la maison seigneuriale la description suivante : « *Elle est le séjour le plus agréable qui soit dans les environs de Paris et qui contient en son pourpris les deux tiers du village, enfermée dans un long tour de murailles garnies de plusieurs pavillons. Le jardin a de grandes allées couvertes, d'autres nues ; quantité de cabinet, fontaines, statues, carreaux, bordures, arbres fruitiers, glacières, canaux, couches de fleurs et un agréable bocage de hautes futaies. Ce beau lieu est à présent aux pères Jésuites du Collège (de Clermont) qui l'ont acheté pour envoyer leurs écoliers se divertir en temps d'été.* »

⁸⁹ Abbé Lebeuf – *Histoire du diocèse de Paris* – opus cité.

⁹⁰ Idem

Cette vente est conclue pour 45 000 livres, sans que le Collège ne soit soumis à aucun droit seigneurial et sans que le sieur Barreau, le vendeur et l'un des seigneurs de Gentilly, ne puisse réclamer aucun devoir ni droit au Collège. Trois autres achats complètent le domaine. Le 19 octobre 1638, Antoine Delacroix signe un contrat avec Jean et Jacques Charles qui fait du Collège le propriétaire d'un clos et d'une maison en la censive de Gentilly pour 6000 livres. Le 8 octobre 1640, un échange de terrains de deux arpens chacun, avec le sieur du Clédât, autre seigneur de Gentilly, et un achat de terrain, le 22 mars 1659 en la censive de Jean de Beauvais, le seigneur principal du lieu, font du Collège de Clermont l'un des propriétaires les plus importants de Gentilly⁹¹. Situé dans le village, dit aussi le Grand Gentilly, il est circonscrit entre le chemin de Bicêtre (actuelle rue Gabriel Péri), le chemin d'Arcueil (rue Charles Frérot) et les actuelles rues de Verdun et de la division du Général Leclerc, soit un tracé très facilement repérable aujourd'hui. L'actuelle Maison de la photographie Robert Doisneau est le dernier vestige des diverses constructions sises sur le domaine des Jésuites.

Face au domaine des Jésuites, de l'autre côté de la rue Frileuse (Charles Frérot), la seigneurie et baronnie de la Tour Quarrée est le domaine de la famille Beauvais, seigneur principal de Gentilly qui détenait le droit de haute justice. En 1634, Pierre de Beauvais avait épousé Catherine-Henriette Bellier, femme de chambre d'Anne d'Autriche. La petite histoire a rendu cette femme célèbre en raison du rôle intime qu'elle aurait joué auprès de Louis XIV. Catherine-Henriette Bellier se glorifiait d'avoir tenu auprès de celui-ci lorsqu'il était adolescent le rôle d'éducatrice et d'initiatrice.

Femme de chambre de la reine, elle connaissait les intrigues entre celle-ci et Mazarin. Pour lui payer son silence, Fouquet fait preuve de libéralités. Enrichie, elle se fait construire rue Saint-Antoine (l'actuelle rue François-Miron) un hôtel somptueux, l'hôtel de Beauvais. À la mort de son époux, Pierre de Beauvais, elle dilapide sa fortune et doit abandonner l'Hôtel de la rue François-Miron. Le château de Gentilly saisi, elle fit appel à Louis XIV qui rachète le domaine gentilléen en 1684. En souvenir des « services rendus » par la Dame, le roi lui restitue son domaine par un arrêt enregistré au Parlement le 11 avril 1687. Louis de Beauvais, le fils de Catherine-Henriette Bellier, hérite de la seigneurie à la mort de sa mère en 1690. C'est à l'emplacement des ruines du château de la Tour Quarrée qu'est construite la mairie de Gentilly. Le domaine est toujours parfaitement bien visible puisqu'il était inscrit dans le rectangle formé par les actuelles rues Charles-Frérot, du docteur Ténine, Victor Marquigny et Albert-Guilpin.

Même phénomène à Villejuif où l'ancien domaine de Gournay se retrouve dans le quadrilatère formé les rues Henri-Barbusse, Emile-Bastard, Emile-Zola et Séverine. Ce fief était constitué d'un gros corps de ferme, d'une maison de maître dite château de Gournay, d'une chapelle et d'un parc clos. Le parc est séparé des labours et des vignes par un jardin potager et un verger qui sert à la consommation personnelle des exploitants de la ferme ou des religieux qui viennent en villégiature au château. On accède au château et au domaine depuis le territoire d'Ivry, par l'actuelle rue Robert-Degert. La ferme de Gournay est restée la propriété des Célestins jusqu'à la Révolution.

La seigneurie la plus vaste de Villejuif est le domaine de Villejuif-Monsivry. Le 10 février 1564, Jean de Bray, marchand bourgeois de Paris, achète la seigneurie de Monsivry au Chapitre de Notre-Dame-de-Paris. En 1683, le seigneur de Villejuif, Jean Duret, rachète la seigneurie de Monsivry, fondant les deux domaines en un seul. Lui et ses successeurs porteront désormais le titre de seigneur de Villejuif-

⁹¹ Abbé Lebeuf – opus cité.

Monsivry et devront rendre foi et hommage au Chapitre de Notre-Dame. La seigneurie de Monsivry est particulièrement importante et, selon un texte de 1624⁹², elle comprend une maison seigneuriale avec portail donnant sur la rue, une laiterie, un fournil avec une chambre au-dessus et un grenier au-dessus de la chambre, un cellier à côté du fournil, une étable à vaches, deux petites masures, un colombier à pied⁹³, une petite étable avec grenier déclarée en ruine, un grand appentis avec un grand pressoir et trois cuves d'une contenance de huit, quatre et trois muids⁹⁴, une grande cour avec un grand portail d'entrée, un jardin avec arbres fruitiers, une muraille clôturant l'ensemble. Même si seuls les droits de basse et moyenne justice sont stipulés dans ses prérogatives, il est probable que le seigneur de Monsivry jouissait du droit de haute justice car il possédait un colombier à pied, privilège en principe réservé aux hauts justiciers. Quoi qu'il en soit, le seigneur de Monsivry n'était pas dépourvu de privilèges puisqu'il possédait le droit de champart, de cens et rentes, les banalités, notamment pour son four et son pressoir, le droit de vinage et la dîme. En retour, le seigneur était tenu d'assurer l'entretien des chemins, des bâtiments et la protection des habitants. Une fois les deux domaines réunis, le seigneur de Villejuif-Monsivry possède désormais l'une des seigneuries les plus puissantes de la région. On peut repérer ses limites par les rues Marcel Paul, Guy-Moquet, Paul-Vaillant-Couturier, Gustave-Flaubert, de la Chapelle⁹⁵, et Ambroise-Croizat, rectangle sur lequel se trouve actuellement l'hôpital Paul Brousse, INSERM, le CNRS, le Centre Hépatobiliaire, le laboratoire départemental d'archéologie, le Centre Technique municipal et la zone d'activités Monsivry!

Ce schéma n'est pas aussi évident pour ce qui concerne Fresnes. En effet, la seigneurie de Fresnes et celle de Berny ayant été successivement séparées, accolées, puis à nouveau séparées pour, finalement aujourd'hui, appartenir à deux communes différentes, leurs anciennes limites ont été moins déterminantes pour la construction du paysage urbain. Toutefois, il semble assez clair que le stade Gaston Roussel et le parc des sports ont été aménagés sur l'emplacement de l'ancien château de Tourvoie, l'ancien parc étant désormais sur Antony. Idem pour le château de Berny sur l'emplacement duquel a été élevée la résidence de la Peupleraie, l'essentiel de l'ancien parc se trouvant également sur Antony.

Quant à l'Haÿ, Georges Poisson⁹⁶ situe l'emplacement du château de la Tournelle au n°34 de la rue des Tournelles. Celui-ci semble avoir été une belle demeure dont l'abbé Lebeuf fait la description suivante : « *La tour ou donjon carré dont je parle est un édifice du XIV^e ou du XV^e siècle. Elle est bâtie dans le haut du village et entièrement de pierres de taille ; quatre tourelles terminées en cul-de-lampe et surmontées par une couverture d'ardoise en cône flanquent cette tour ; au bas de la couverture des quatre côtés est une lucarne pratiquée en plomb. L'escalier est construit pour les dehors du côté méridional. Cette tour n'était pas indigne de loger une reine. On ne bâtissait point autrement alors. Les corps de logis qui environnent ce donjon ne sont pas d'un temps si reculé. On voit sur la porte qui conduisait dans l'ancien jardin un écu à croix nue.* » Pour ce qui concerne les terres du fief de la Tournelle, démantelé dès avant la Révolution, il ne reste qu'une partie de son parc,

⁹² *Villejuif du Moyen-âge à nos jours, une histoire des quartiers nord* – Service des archives de Villejuif – 2009 – 54 pages.

⁹³ Par opposition au colombier dit « court » qui est placé en étage, par exemple au-dessus d'un poulailler, d'un chenil ou d'un four à pain, le colombier « à pied » est séparé du corps de logis.

⁹⁴ 2144 litres ; 1072 litres et 804 litres.

⁹⁵ Cette rue ancienne laisse imaginer que la seigneurie possédait aussi une chapelle dans son enceinte.

⁹⁶ Opus cité

désormais intégré à la Roseraie, et le colombier, privilège seigneurial, au 34 rue des Tournelles.

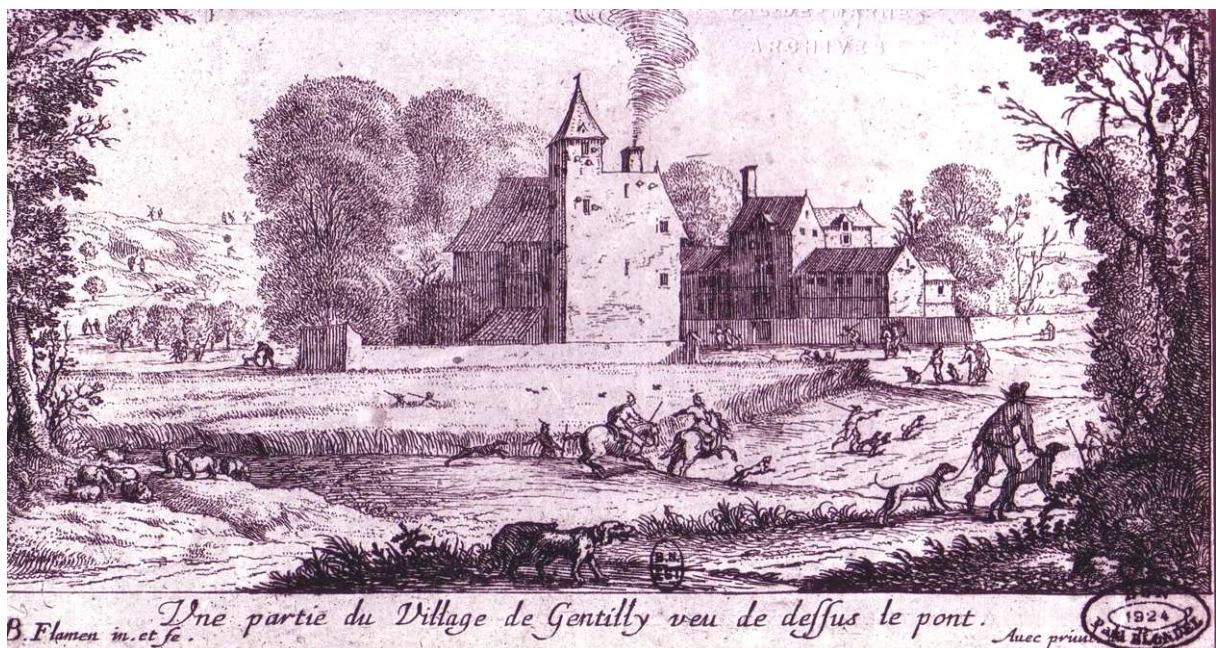
Ainsi, les grands domaines, laïcs ou ecclésiastiques, qui passeront aux mains de bourgeois lors de la vente des biens nationaux au moment de la Révolution française, puis seront lotis ou couverts de cités au XX^e siècle, marquent encore, pour la plupart d'entre eux, profondément le paysage et leurs contours sont parfois toujours très lisibles à travers la voirie actuelle. Leur empreinte marque fortement l'urbanisation des villes.

III - LA FIN DE L'ANCIEN REGIME

Durant les quatre siècles qui séparent la Jacquerie de 1358 de la Révolution de 1789, les paysans de la banlieue parisienne subissent les malheurs des différentes guerres qui se déroulent durant cette longue période. Avec la Révolution française, ils deviennent les acteurs de leur vie.

À l'échec des réformes financières et économiques tentées en 1786 s'ajoutent des conditions climatiques catastrophiques. Les mauvaises récoltes de 1787 et 1788 réduisent les paysans à la misère. Le 8 mai 1788, Lamoignon, le garde des Sceaux, tente d'imposer une réforme judiciaire qui va être l'un des détonateurs des événements de 1789. Des émeutes éclatent et l'agitation gagne Paris. Le roi annonce la convocation des Etats Généraux pour le 1^{er} mai 1789. Les Français de chaque ordre (noblesse, clergé et tiers-état) préparent cet événement avec, notamment, la rédaction des cahiers de doléances.

Les grands événements ne sont pas, dans nos communes, aussi spectaculaires qu'ils le furent à Paris bien que la proximité de la capitale nous permette d'imaginer une participation active de certains habitants. Mais quoi de plus émouvant que la prise en main, au quotidien, par ces hommes, de leur destinée ?



Les chasses dévastent les champs – AD94

Photographie du Val de Bièvre au XVIII^e siècle

Arcueil, Cachan, Gentilly, le Kremlin-Bicêtre, Fresnes, Villejuif et L'Haÿ ont un paysage relativement semblable au XVIII^e siècle puisque les sept communes se retrouvent sur trois activités principales qui en définissent leur aspect physique : l'agriculture et la vigne, l'extraction de la pierre et la meunerie. Aussi, vastes étendues agricoles, roues de carriers et moulins à eau et à vent émaillent le paysage du futur Val-de-Bièvre. Aucune des sept villes ne pratique véritablement l'élevage, sauf à usage personnel. En revanche, la présence d'une étable à vaches et d'une

laiterie à Monsivry, à Villejuif, indique la fabrication de produits laitiers qui, selon Guy Fourquin⁹⁷, étaient consommés en grande quantité lors des vendanges, du fait d'un surplus de population lié à la main-d'œuvre. Les cultures céréalières y sont majoritaires avec du blé, du seigle, de l'orge, de l'avoine en quantité variable selon les communes. Des prairies naturelles, des saules et des peupliers longent la Bièvre. Les prairies artificielles de luzerne sont très répandues sauf à Villejuif où elles ont été abandonnées. La vigne est majoritaire à Villejuif, mais elle est aussi très présente sur le coteau de Cachan et, dans une moindre mesure, à L'Haÿ et Gentilly. Voyons dans le détail les spécificités de chacune.

Pendant longtemps les quartiers de Gentilly, à part quelques moulins et les roues des carrières, ne comportent que des cultures. Un voyageur en fait, en 1786, la description suivante⁹⁸ : « *La culture des terres de la paroisse de Gentilly est très peu variée et ses productions sont peu nombreuses. On n'y recueille point de blé, seulement des seigles, des orges et des avoines. On trouve quelques prairies de luzerne. C'est celles qui réussissent le mieux dans les terres, mais elles ont besoin de fréquentes pluies dans le printemps pour que le fourrage y soit abondant. Les bords de la rivière de Bièvre sont plantés de saules et de peupliers qui les rendent agréables. Tout le vallon est couvert de prairies très vigoureuses. Le blé réussirait dans la plaine du Grand Gentilly, mais on aime mieux semer alternativement du seigle ou de l'orge parce qu'il faudrait laisser reposer la terre pendant l'espace d'une année.* »

À cette description, on pourrait ajouter la présence de quelques pièces de vignes révélées par des actes de vente. Mais les marchands de vins y sont plus nombreux que les vigneron. L'entrée dans Paris des vins et des alcools fait l'objet d'une taxe très élevée au passage de l'octroi. Aussi, un grand nombre de guinguettes et de marchands de vins s'installent extra-muros, dans les villages de la banlieue parisienne. Le vin est soumis à toutes sortes d'impôts et, notamment, « le droit de gros », taxe sur le commerce de vin en gros. Au début de ses doléances, Gentilly expose dans son cahier les chiffres de ces différentes impositions. Sur une imposition annuelle totale de 102 livres, près de 80% (80 livres) sont des droits (perçus par le roi) sur les vins et autres boissons alcoolisées.

La configuration de la basse vallée de la Bièvre marque profondément l'économie et l'histoire d'Arcueil, dissociant clairement Cachan de sa commune mère. Les coteaux de Cachan, très exposés au soleil facilitent la culture de la vigne d'autant que ses sols calcaires favorisent une bonne qualité de raisin. Les plaines non-inondables délimitent, avec les plateaux, les zones de céréales. Cachan est donc un terroir riche et prospère. En revanche, Arcueil, au sol beaucoup plus pauvre, a une économie tournée vers l'exploitation des carrières.

À la veille de la Révolution, Villejuif est la paroisse la plus importante de nos sept communes et la plus riche en vignobles, notamment sur la partie qui jouxte Ivry-Vitry. Son développement précoce est probablement lié à cette forte production vinicole. Toutefois, on y trouve également des pépinières d'arbres fruitiers et d'agrément. Sur la partie ouest de Villejuif, celle allant de Bicêtre à Arcueil, des cultures légumières comme les pois, les haricots et les asperges, sont largement pratiquées.

Fresnes cultive peu la vigne, à l'exception de sa partie moyenne dont l'inclinaison de la pente permet une meilleure exposition au soleil. En revanche, les arbres fruitiers, poiriers, pruniers, cerisiers, pommiers, y sont nombreux. On y cultive des fèves des marais, des pois et un peu de pommes de terre.

⁹⁷ *Les campagnes de la région parisienne à la fin du Moyen Âge* – Paris – P.U.F. - 1964

⁹⁸ *Mémoires du Sieur Olivier* – opus cité

Jusqu'en 1787, L'Haÿ est, comme Larue, un écart de Chevilly. Chevilly-Larue-L'Haÿ est aussi proluxe en arbres fruitiers, y compris des noyers et des groseilliers. Pommes de terre, chanvre, pois et haricots sont abondamment cultivés. L'Haÿ est alors un hameau entouré de cultures et de forêts giboyeuses. Les maisons à colombages et toits de tuiles rouges s'étirent, sur le rebord du plateau limoneux surplombant la vallée de la Bièvre, le long des rues de La Tournelle et du Val (actuelle rue Jean-Jaurès). Si le cœur du village abrite vigneron et cultivateurs, L'Haÿ est devenu depuis deux siècles déjà « *un lieu de villégiature pour les riches Parisiens séduits par le calme, l'air pur et le cadre verdoyant, à proximité de Paris et de Versailles.*⁹⁹ » Petite noblesse, hauts fonctionnaires du royaume et autres notables y font édifier leur « maison des champs », entourées de parcs et de jardins et qui, à la veille de la Révolution, occupent une part importante du village.

Mais effectuons un petit retour sur l'histoire du vignoble en Ile-de-France : Il est impossible de mesurer la place exacte occupée par le vignoble dans le paysage rural du Moyen-âge. Seules des superficies partielles, comme celles appartenant aux grandes abbayes sont connues. Tout au plus savons-nous que le vignoble est beaucoup moins étendu vers 1300 qu'il ne l'est en 1700 ou 1800. À ceci deux raisons : la population est moindre et, surtout, le vin n'est pas encore une boisson consommée par les classes populaires. Il le devient un peu au XVIII^e siècle et ne se généralise vraiment qu'au XIX^e siècle¹⁰⁰. Les abbayes jouent un rôle important dans la diffusion du vin et dans le développement de la culture de la vigne. Pour la région parisienne, il s'agit, en premier lieu, des abbayes parisiennes, c'est le cas pour les vignobles de Gournay (les Célestins) et Monsivry (Notre-Dame-de-Paris) à Villejuif ; l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés possède 38 arpents de vigne à Arcueil-Cachan. Mais des propriétés bourgeoises possèdent aussi leur propre vignoble.

De nombreux actes conservés aux Archives nationales¹⁰¹ indiquent la présence de vignes à Villejuif aux Enfers, à Monsivry, aux Verbeuses, aux Guipons, à Gournay, et d'autres encore. « Cette belle pente qui du haut des Esselières tombe sur l'avenue de Paris est ainsi appelée à cause de la couleur de son sol, du sable dont elle est revêtue et qui, jadis, avait frappé les cultivateurs du cru : un sable propice à la culture de la vigne en particulier », écrit Carlos Escoda dans ses *Chroniques*. Pour ce qui concerne Arcueil-Cachan, la présence de vignobles est attestée depuis le Moyen-âge par de nombreux actes notariés et les inventaires après décès, mais aussi par les sculptures des chapiteaux de l'église Saint-Denys d'Arcueil. En 1791, trente hectares sont consacrés au vignoble sur Arcueil-Cachan.

Pour les vigneron possédant quelques pieds de vigne en propre, la date des vendanges est assujettie au seigneur qui décide du jour du « ban à vin ». En effet, les vigneron doivent attendre que l'abbé ait récolté et vendu sa production (le plus souvent à la noblesse parisienne) pour pouvoir entamer leur vendange personnelle. Pour la transformation de leur produit, les vigneron doivent utiliser le pressoir banal, source de revenus importants pour le seigneur au même titre que les moulins et les fours banaux. Construit en bois, le pressoir est une machine lourde et encombrante dont la présence témoigne d'un domaine important, car seuls les nobles et les ecclésiastiques ont accès à ce privilège. C'est le cas pour Monsivry où, après y avoir porté le raisin de la vendange seigneuriale, les vigneron sont obligés de l'utiliser pour leur propre récolte, moyennant une redevance pour son usage. Il est aussi fait

⁹⁹ *Autrefois L'Haÿ* - Les Amis du Vieux L'Haÿ – 2003 – page 7.

¹⁰⁰ Considéré comme un complément à une nourriture, souvent insuffisante, et un stimulant pour les taches pénibles, le vin sera déclaré au XIX^e siècle « boisson hygiénique », au même titre que la bière.

¹⁰¹ *Du Moyen-âge à nos jours, une histoire des quartiers nord de Villejuif* – opus cité.

mention d'un cellier de stockage du vin à Monsivry. Le domaine des Jésuites, à Gentilly, possède deux pressoirs.

Le vin produit est un vin blanc limpide, produit par un cépage fin, le morillon, réputé pour son excellence. On disait alors que les vins « *creus es environs de Paris ont déclarz bienfaisans de diverses manières et en ceci qu'ils ne remplissent pas la teste de vapeurs âcres* »¹⁰².

TABLEAU DE LA POPULATION DU VAL-DE-BIEVRE AU XVIII^E SIECLE¹⁰³

Paroisse	Seigneur	1713 Nombre de feux	1725	1726	1755	1775	1784	1784 Horsins ¹⁰⁴
Arcueil/ Cachan	Abbaye de Saint- Germain-des-Prés	157 feux	168	166	172	219	243	73
Fresnes	Cardinal de la Roche-Aymond – Abbé de Saint- Germain-des-Prés	51	68	62	53	62	64	30
Gentilly/ Le Kremlin- Bicêtre	Duchesse de Villeroy	114	125	124	114	140	215	108
Villejuif	Monsieur de Saint-Roman	220	229	219	209	240	229	151
Chevilly- Larue/L'Haÿ	Chapitre Notre- Dame-de-Paris						120	29
L'Haÿ		47	72	67				

La viticulture ecclésiastique, aristocratique et princière, donne lieu à des soins vigilants, à un respect jaloux de la qualité des cépages et du vin récolté. Le vignoble « français » (entendez de l'Île-de-France) est un vignoble prospère, renommé, qui s'étale tout autour de Paris à la fin du Moyen-âge. Pourtant, la profession n'est pas suffisamment rémunératrice pour faire vivre toute une famille. D'autant que le système de partage des vignes lors des héritages réduit parfois la parcelle à moins d'un hectare ! Aussi, le vigneron doit chercher des ressources complémentaires dans un second, voire un troisième métier. Dans les registres de paiement de la taille, les professions les plus mentionnées sont celles de vigneron-cabaretiers et vigneron-tonneliers, associations tombant sous le sens. Plus aberrantes sont celles de vigneron-tisserands, vigneron-buralistes ou vigneron-bourreliers. Presque tous les métiers de l'artisanat pouvaient se conjuguer avec le mot vigneron. À Villejuif et à Cachan, nombre de vigneron sont des vigneron-carriers. Lorsqu'il est plus aisé et que la vigne n'est pas sa seule ressource, il se pare du titre de vigneron-laboureur.

¹⁰² Nicolas de la Framboisière, conseiller et médecin de Henri IV – Cité par l'Association d'Histoire et d'Archéologie - Les Amis de Bagneux.

¹⁰³ Etabli d'après différentes données provenant de : Bouyer et Ponthus – *L'actuel Val-de-Marne à la veille de la Révolution – AD94 – 1983 - Les cahiers de doléances des paroisses de l'actuel Val-de-Marne – AD94 – mêmes auteurs – 1982 et Vingt mille villageois à la fin de l'ancien régime – AD94 – 1981 – mêmes auteurs – Ecomusée - 7.8 Révolution.*

¹⁰⁴ Les horsins sont des personnes qui, bien qu'habitant la paroisse, sont considérées comme étrangères et, à ce titre, sont exemptées de la majorité des charges fiscales incombant aux habitants à part entière. Ils échappent, par exemple, à la taille. Ce sont, le plus souvent, des domestiques, des travailleurs plus ou moins itinérants, que l'on trouve en grand nombre, notamment dans les paroisses proches de la capitale.

Cette appellation correspond à un petit exploitant terrien, disposant d'un cheval, et qui conserve la fierté d'un savoir-faire. Petit paysan relativement aisé, il ne peut rivaliser avec le « fermier-laboureur ¹⁰⁵ », mais il a sa place dans ces terroirs mixtes du type de Villejuif où la partie basse de Gournay, dont les terres recueillent les eaux venues des hauteurs des Esselières, des Sorrières et des Barmonts, est très humide mais aussi riche en sédiment, conditions favorables à l'agriculture.

Afin de limiter la concurrence entre production seigneuriale et bourgeoise, l'entrée des vins à Paris est très réglementée. Un corps d'officier est créé à cet effet dès la fin du XIV^e siècle et un droit d'entrée est instauré. Comme nous le verrons lorsque nous parlerons de l'octroi, ces mesures de précaution n'empêchent nullement les villageois de frauder, voire de s'en prendre physiquement aux gabelous chargés de surveiller les entrées. En juin 1639, des Villejuifois sont impliqués dans des échauffourées de ce type.

Un autre droit seigneurial particulièrement injuste pèse sur les vigneron. Chaque vigneron peut conserver 3 muids (274 litres) par an pour sa consommation personnelle. Il ne peut vendre, donner, ni même échanger son vin sans payer un droit de « trop bu ». Cet impôt autorise les commis à pénétrer de jour comme de nuit afin de perquisitionner pour vérifier l'état de la consommation, le « gros manquant ». Cette pratique est ressentie comme très vexatoire par les vignerons qui, à Villejuif, en feront état dans le cahier de doléances : *« Que, en outre, ils sont assujettis à payer le droit de gros manquant, pour raison de leur récolte de vins, qu'ils consomment dans leurs ménages, à raison de moitié des droits de huitième ou environ ; que pour raison de paiement de ce droit, ils éprouvent des poursuites rigoureuses, et qui leur deviennent coûteuses et vexatoires, jusqu'à les priver de leurs meubles »* (article 3)

Une période de relative prospérité pour nos communes

Au XVIII^e siècle, les limites des paroisses sont sensiblement les mêmes que les communes actuelles, à quelques exceptions près. Pour ce qui concerne les sept communes du futur Val-de-Bièvre, certaines n'existent pas en tant que telles, comme le Kremlin-Bicêtre qui est alors un écart de Gentilly, Cachan et L'Haÿ qui sont respectivement des hameaux d'Arcueil et de Chevilly. En revanche, d'autres, comme Gentilly et Arcueil sont plus étendues qu'aujourd'hui. Sous l'Ancien Régime, Gentilly possède un territoire très vaste. Outre le centre du village, le Grand Gentilly, la paroisse comprend plusieurs hameaux : le Petit Gentilly, dit aussi la Glacière, contigu aux barrières de Paris et aujourd'hui annexé à la capitale depuis 1860, la Maison-Blanche sur la route de Fontainebleau, annexé également en 1860, et Bicêtre qui ne deviendra autonome qu'en 1896. Arcueil, avec le territoire de Cachan, qui ne se séparera qu'en 1922, jusqu'aux limites de Bourg-la-Reine, comprend aussi des fractions du territoire de Montrouge, le quartier dit du Parc, et de Gentilly, le plateau de Misère. Voir page suivante la carte des chasses avec les anciennes limites de Gentilly et, en surimpression, les limites actuelles.

Si les rues portent officiellement un nom depuis 1728¹⁰⁶, les maisons en revanche continuent à ne connaître aucun état civil. Le plus souvent, le nom des rues n'est

¹⁰⁵ On qualifie de « laboureur » celui qui, certes, travaille la terre, mais surtout possède les instruments pour la travailler, c'est-à-dire au minimum une charrue et son attelage. Les fermiers-laboureurs constituent l'aristocratie de la paysannerie. Son avoir financier entraîne parfois un pouvoir politique car le seigneur, dont il est souvent le seul interlocuteur, peut lui déléguer certains de ses pouvoirs. Enfin, un fermier-laboureur dirigeant une exploitation importante détient aussi des pouvoirs économiques et, notamment, celui de choisir ses journaliers.

¹⁰⁶ Ce qui est loin d'être le cas dans la réalité.

connu que par la tradition orale. Il y a le chemin Vert ou aux vaches, le chemin qui va au Petit Gentilly ou la rue qui va à Arcueil. Mais, très vite, on éprouve le besoin d'être plus précis. Les voies empruntent alors le nom du fief ou du clos sur le territoire duquel elles sont ouvertes (avenue de Bicêtre, chemin des Périchet, sentier de Gournai), celui d'un édifice (rue de l'Eglise, rue de la Chapelle, chemin du Château, rue du Four ou de l'Abreuvoir), d'une enseigne (rue du Kremlin) ou de métiers (rue des Glaisières). L'enseigne de l'auberge « Au sergent du Kremlin » déterminera non seulement le nom de la rue dans laquelle se trouve ladite auberge, mais plus tard celui du quartier, puis de la nouvelle commune qui se constituera en 1896. Les adresses sont libellées en fonction de points de repère, édifices, boutiques, etc. Les enseignes sont les plus utilisées, car bon nombre de maisons en possèdent. Ainsi, en 1786, rue Frileuse à Gentilly, on se repère grâce aux enseignes de la Pomme de Pain, du Dauphin ou du Grand Monarque. Au carrefour de la Grande Place, le Grand Cerf, l'Écu de France, la Rose Rouge, l'Épée Royale ou la Maison Rouge servent à situer la maison où loge la personne à qui l'on écrit. Ce n'est que le 15 Pluviose an XIII (4 février 1805) qu'un décret organise le numérotage rigoureux qui, à part quelques aménagements, est toujours celui que nous connaissons aujourd'hui¹⁰⁷.

Examinons l'évolution de la population de nos villages¹⁰⁸ dans le XVIII^e siècle d'avant la Révolution. En 1713, Villejuif est de loin le plus gros village avec 220 feux¹⁰⁹, soit entre 1100 et 1300 personnes, Arcueil-Cachan arrive en deuxième position avec 157 feux. Gentilly abrite 114 foyers, soit moins de 600 habitants. Si L'Haÿ est le moins peuplé avec ses 47 feux, rappelons que ce n'est pas une paroisse mais un hameau de Chevilly. Le moins peuplé est donc Fresnes avec ses 51 feux (entre 250 et 300 habitants). Douze ans plus tard, en 1725, tous nos villages ont augmenté le nombre de leurs familles de manière fort sensible. Or, alors que les historiens s'accordent à penser que le cycle des épidémies se termine en 1715, le nombre de feux chute brutalement pour nos sept paroisses de 1726 à 1755. Nous n'avons pas trouvé de raisons rationnelles. Deux hypothèses : les effets des dernières épidémies, mortalité et nombre des mariages en diminution, se font peut-être encore sentir jusque dans les années 1750. D'autre part, les années 1726 à 1728 sont des années de canicule qui ont peut-être provoqué des décès. Conjectures que rien ne nous autorise à confirmer.

En revanche, à partir de 1775, la natalité ou les nouvelles installations font effectuer un bon démographique à nos villages qui connaissent tous une augmentation de leurs foyers : jusqu'à plus 47 pour Arcueil-Cachan et plus 31 pour Villejuif. Là, une explication peut être envisagée : Le 27 février 1732, un édit interdit « à tous les blanchisseurs de lessive de continuer leur blanchissage dans le lit de la Bièvre au-dessus de la Manufacture royale (des Gobelins) et du Clos Payen »¹¹⁰. Les blanchisseurs se transportent extra-muros et s'installent à Gentilly, Arcueil, Cachan, augmentant ainsi la population de ces villages. D'autre part, la seconde moitié du XVIII^e siècle connaît une certaine prospérité liée à une période de paix, une mortalité infantile en baisse et aux progrès techniques de l'agriculture. Sur ce point, la proportion des horsins en 1784, constitués probablement de domestiques et de

¹⁰⁷ Jeanne Pronteau – *Numérotage des rues de Paris du XV^e siècle à nos jours* – Préfecture de la Seine – Service des travaux historiques – 1966.

¹⁰⁸ Voir tableau page 35.

¹⁰⁹ Les « feux » des dénombremens des paroisses sont l'équivalent des « ménages » de nos recensements quinquennaux. On compte en moyenne 4 à 5 personnes par feux.

¹¹⁰ Rapporté par S. Dupain, ancien chef de service de la Préfecture de la Seine, dans son ouvrage *La Bièvre* – opus cité.

journaliers vigneron, mais aussi du personnel de Bicêtre, confirme cette prospérité toute nouvelle.

En 1784, au moment où la Révolution est sur le point d'éclater à Paris, Gentilly possède 215 feux, soit près de 1000 personnes. Idem pour Arcueil-Cachan qui abrite 243 feux. Fresnes 64, Villejuif 229, et Chevilly-Larue-L'Haÿ 120 feux¹¹¹. La population a pratiquement doublé en quelques décennies pour les paroisses les plus proches de Paris et situées le long de la Bièvre, notamment Arcueil-Cachan et Gentilly. Les anciens villages se constituent en bourgs. Villejuif, déjà important, n'a pratiquement pas changé puisqu'il ne possède que 9 feux de plus qu'en 1713.

À la veille de la Révolution, ce sont donc Arcueil, Gentilly et, par extension, Cachan et le Kremlin-Bicêtre qui se développent tandis que les autres communes restent en retrait. Le développement de la prison-hospice de Bicêtre et de l'arrivée d'une nouvelle population d'employés affectés à cet établissement, n'est certainement pas étranger, non plus, à cette évolution de Gentilly-Kremlin-Bicêtre. D'ailleurs, cette nouvelle population pose des problèmes aux Gentilliens qui le mentionnent dans leur cahier de doléances¹¹², car ces horsins ne sont pas assujettis à la taille.

À Arcueil et Cachan, les habitations s'édifient dans les zones non-inondables : sur l'éperon rocheux pour Arcueil et sur la pente exposée au soleil à Cachan. À Gentilly, l'urbanisation se densifie aux abords de la Bièvre dans le hameau du Grand Gentilly, dit aussi « le village » et qui correspond approximativement à l'actuelle commune.

Composée de paysans, artisans, commerçants et ouvriers, la population gentillienne est pauvre à la fin de l'Ancien régime. « *Pas plus de six familles aisées* », dit le préambule des doléances de 1789. Les intempéries de l'hiver 1788 ont détruit les récoltes, ruinant les paysans et réduisant les journaliers à la mendicité. Plus de 60 familles gentilliennes sont obligées de demander l'aumône à la duchesse de Villeroy, seigneur de Gentilly, afin de survivre durant ce cruel hiver. La révolte des paysans prend parfois des aspects violents. Autour de Paris, ils tuent le gibier, « chasse gardée des nobles ».

Fresnes, probablement la plus pauvre, en tout cas, la moins peuplée, ne possède que 7 artisans et 2 commerçants. À Chevilly-Larue, où les terres sont de bonne qualité, on recense 24 laboureurs, donc des paysans aisés, 48 journaliers assujettis à la taille personnelle¹¹³, 10 artisans et 12 commerçants. Cette relative aisance ne nous révèle rien de L'Haÿ, attaché à Chevilly depuis 1787. En revanche, Villejuif, gros village comprenant au moment de la rédaction des cahiers de doléances plus de 1000 habitants possède une structure sociale nettement plus élevée que les précédents. La taille personnelle est payée par dix laboureurs, 90 commerçants, 38 journaliers et 70 journaliers.

Nous le constatons, le futur Val-de-Bièvre est massivement rural mais pas exclusivement paysan. Si l'agriculture demeure, certes, l'essentiel des activités de nos communes, l'industrie n'y est pas absente. La meunerie, bien sûr, indispensable à un paysage agricole, mais, comme nous le verrons plus loin, les activités extractives sont les plus répandues et sont présentes partout, sauf à L'Haÿ. Quant

¹¹¹ Le nombre de feux se confondent pour Chevilly et L'Haÿ en 1784.

¹¹² Toutes les mentions et citations concernant les cahiers de doléances proviennent des dossiers, *Cahiers de doléances*, réalisés pour chaque commune du Val-de-Marne par l'Association départementale pour le bicentenaire de la Révolution – Edités en 1989 par les AD94 – 1989 – Ecomusée 7.8 Révolution.

¹¹³ La taille *personnelle* était un impôt direct royal calculé (un peu comme on pouvait) sur le revenu et le patrimoine, payable au lieu du domicile. La taille *réelle* porte sur les terres roturières, contraignant les privilégiés à la payer, malgré leurs protestations. Plus complexe, cette dernière est aussi plus exacte. Elle était plus forte sur les terres de culture, divisées en classes en fonction du revenu.

aux artisans et commerçants, ils marquent, selon Alain Croix¹¹⁴, l’empreinte citadine liée à la proximité de la capitale.

« Tous les paysans de France ... »

Des idées nouvelles apparaissent. Pour la première fois, des philosophes comme Voltaire, Rousseau ou Diderot remettent en cause ce que, jusqu’alors, personne n’avait osé critiquer : la monarchie absolue et la religion. Cette remise en cause des systèmes, politiques et religieux, se produit au moment où la France traverse une profonde crise financière.

Depuis la participation des armées françaises (avec Lafayette) à la guerre d’Amérique, le pays reste lourdement endetté. Les ministres des Finances se succèdent : Turgot, Necker, Calonne, Loménie de Brienne puis, à nouveau, Necker. Tous échouent dans leurs projets de réformes.

En 1786, la France passe avec l’Angleterre un traité de commerce. Les cotonnades et les soieries des grandes industries anglaises envahissent le marché français. Leur arrivée provoque un chômage important chez les artisans de la soie. De très nombreux ouvriers se retrouvent sans travail et sans espoir d’embauche. À l’échec des réformes financières et économiques s’ajoutent des conditions climatiques catastrophiques. Les mauvaises récoltes de 1787 et 1788 réduisent les paysans à la misère. Des bandes de mendiants envahissent les routes.

Le 8 mai 1788, Lamoignon, le garde des Sceaux, tente d’imposer une réforme judiciaire qui va être le détonateur des événements de 1789. Cette réforme s’attaque aux privilèges des Parlements de Provinces. Leurs membres, les parlementaires, sont pour les régions le seul intermédiaire entre le peuple et le souverain. Des troubles éclatent en province car cette réforme renforce le pouvoir royal. Le 7 juin 1788, à Grenoble, le peuple se soulève. Grimpée sur les toits, la foule lapide les patrouilles avec des tuiles. Cette « Journée des Tuiles » en Dauphiné constitue le début d’une véritable agitation révolutionnaire.

Le 21 juin suivant, une réunion regroupant les trois ordres, la noblesse, le clergé et le tiers-état, se tient à l’hôtel de Ville de Grenoble. Avec la participation active de Mounier, alors juge, et de Barnave, avocat, c’est la bourgeoisie qui entre en scène et prend la direction du mouvement. Le 21 juillet, une assemblée générale des municipalités du Dauphiné se tient, sous autorisation royale, au château de Vizille. Formée de représentants de la noblesse, du clergé et du tiers-état, elle réclame le rétablissement des Parlements et décide la grève des impôts jusqu’à la convocation des Etats Généraux. Ceux-ci, constitués de représentants élus de chacune des provinces, n’ont pas été réunis depuis 175 ans !

Le roi cède et annonce la convocation des Etats Généraux pour le 1^{er} mai 1789. Il était temps ! L’agitation a gagné Paris et des émeutes ont éclaté au faubourg Saint-Antoine. Les ouvriers de la fabrique de papiers peints Réveillon, mécontents de leurs salaires, ont pillé les ateliers. La convocation des Etats Généraux rétablit, sinon le crédit, du moins la popularité du roi.

Dès le début de l’année 1789, les Français de chaque ordre préparent cet événement. Mais les choses sont difficiles car des divergences existent au sein de chaque ordre. Le clergé est divisé : le haut clergé possède les mêmes droits et les mêmes intérêts que l’aristocratie, mais les curés du bas clergé, souvent issus de milieux modestes, se sentent proches des paysans auprès desquels ils vivent.

¹¹⁴ Histoire du Val-de-Marne – Messidor – page 115.

La noblesse, beaucoup plus homogène, reste attachée aux privilèges. Cependant, une frange de cette noblesse, acquise aux idées nouvelles des philosophes des Lumières, se démarque. Nobles libéraux, membres du bas clergé et de la haute bourgeoisie forment les élites de la nation. Ils ont en commun un projet : constituer la France dirigeante. Ils se retrouvent dans des Sociétés de pensées et des Clubs où on lit la presse et discute les événements.

Le tiers-état, écrasé par les ordres privilégiés, se sent particulièrement motivé par cette réunion des Etats Généraux. Comme la noblesse et le clergé, le tiers va, à cette occasion, rédiger un cahier contenant ses doléances. La rédaction des cahiers de doléances destinés à être portés au roi par les députés des trois ordres était une tradition lors de la convocation des Etats Généraux, pas convoqués, rappelons le, depuis 1614. La grande nouveauté de 1789 réside dans l'ampleur du mouvement. Bourgeois et paysans s'associent pour un temps dans leurs revendications, tant le désir de changement est réel et profond.

Bien peu de paroisses ne participent pas et plus de 60 000 cahiers sont rédigés. Saisissants par leur contenu, les cahiers jouent un rôle révolutionnaire formidable par le seul fait de leur rédaction. « Tous les paysans de France, dira Tocqueville, se mirent donc en même temps à rechercher et à récapituler entre eux ce dont ils pouvaient avoir eu à souffrir jusque-là et dont ils avaient juste le droit de se plaindre. »

Forts de leurs droits, ils ne tarderont pas à se manifester lors d'escarmouches locaux. Le 5 août 1789, des « actes de brigandage » sont effectués sur les portes des regards de l'aqueduc à Arcueil et sur la porte du regard situé entre Arcueil et Gentilly. Le 28 novembre suivant, des « désordres » sont commis par des habitants d'Arcueil et de Gentilly dans une remise à gibier. Une lettre écrite de Villejuif à la municipalité de Paris demande un renfort de douze maîtres de la cavalerie parisienne pour réprimer ces désordres.

Les doléances du Val-de-Bièvre

C'est dans l'église, lieu habituel de réunion de toutes les paroisses de France, à l'issue de la messe, que, le plus souvent le curé donne lecture de l'ordonnance royale, dans l'une des salles du séminaire de Saint-Nicolas pour Villejuif : Le dimanche suivant, 15 avril 1789, après la messe, les *citoyens actifs* devront se réunir pour préparer la convocation des Etats Généraux. Pour être un citoyen actif, c'est-à-dire avoir le droit de vote, il faut être un homme, être âgé d'au moins 25 ans et payer un minimum d'impôts. Les autres, les *citoyens passifs*, ne peuvent participer.

Au jour dit, les citoyens actifs se réunissent et délibèrent. Il faut rédiger le cahier et élire celui qui le portera au bailleur dont dépend la paroisse, celui dit « Paris-hors-les-murs ». Le vote s'effectue à main levée. Les cahiers de 1789 sont souvent à manier avec précaution car un bon nombre d'entre eux reproduisent en plusieurs dizaines d'exemplaires celui d'un bourg plus important qui sert de modèle. Parmi nos cinq cahiers (Arcueil-Cachan, Fresnes, Gentilly-le Kremlin-Bicêtre, Villejuif, Chevilly-Larue-L'Haÿ) celui de Gentilly est, comme nous le verrons, le plus original par ses doléances personnelles qui évoquent les problèmes quotidiens d'une paroisse à la fin du XVIII^e siècle.

Derrière l'aspect libéral et revendicatif des cahiers de doléances se cache la réalité des clivages sociaux que la Révolution ne supprimera pas. Les paysans les plus pauvres, les plus illettrés sont le plus souvent écartés de la rédaction. Si les cahiers de doléances nous imprègnent des aspirations des habitants du futur Val-de-Bièvre,

il est permis de se demander des aspirations de quels habitants ? Très probablement celles des notables ou des paysans les plus aisés. Les lettrés, ceux qui rédigent, sont, pour la majorité d'entre eux, des bourgeois qui privilégient leurs propres revendications. Il n'empêche que ces cahiers constituent un extraordinaire sondage d'opinion en témoignant d'une réelle volonté de participer. On donne la parole au peuple, il la prend.

Pour nos cinq communes, 161 habitants majeurs de plus de 25 ans et payant la taille, sur un total d'environ 4000 personnes¹¹⁵, ont signé les cinq cahiers. C'est assez peu, même en tenant compte des participants ne sachant pas signer. Arcueil/Cachan arrive en tête avec 43 signataires, plus cinq personnes nommées mais non comptabilisées dans les signataires car ayant déclaré ne pas savoir signer. Viennent ensuite Villejuif et Chevilly-Larue-L'Haÿ avec respectivement 37 et 34 citoyens actifs sachant signer. La participation des Gentilléens semble moyenne avec les 29 personnes ayant apposé leurs signatures au bas du document. Le cahier de Fresnes est paraphé par 18 Fresnois, ce qui est relativement important étant donné son petit peuplement. Seul, Chevilly atteint le même pourcentage, mais avec les trois hameaux confondus.

Si l'on compare avec l'ensemble des paroisses constituant l'actuel Val-de-Marne, des paroisses comme Choisy ou Valenton -probablement plus riches et ayant donc d'avantage de citoyens actifs- en comptent respectivement 62 et 54. Les moins riches ou les moins sensibilisées semblent être Charenton (13 signatures), Ivry (14) et Saint-Maur (7).

POURCENTAGE DES SIGNATAIRES DES CAHIERS DE DOLEANCES

Paroisse	Nbre de feux 1784	Nbre approximatif d'habitants	Nbre de signataires	Pourcentage
Arcueil/Cachan	243	1100	43	4%
Fresnes	64	290	18	6,2%
Gentilly/ Kremlin-Bicêtre	215	970	29	3%
Villejuif	229	1030	37	3,6%
Chevilly/L'Haÿ	120	540	34	6,3%

Cette faible participation révèle, en fait, la réalité sociale de nos cinq communes, à savoir une relative pauvreté avec une majorité de citoyens passifs n'ayant pu s'exprimer, sans oublier les femmes et les jeunes de moins de 25 ans.

D'une manière générale, l'admiration pour le roi est telle que les doléances sont souvent présentées avec humilité. Rares sont les cahiers ruraux qui ne proclament pas leur attachement et leur confiance à Louis XVI. On s'adresse à son « auguste monarque » que l'on « a la douleur de ne voir presque jamais » (Gentilly article 3) ou l'on précise que « Les habitants de la paroisse de Fresnes-lès-Rungis, (sont) pénétrés d'un très profond respect pour les ordres de sa Majesté ». Mais les paysans manquent de confiance envers le gouvernement central. Ils fondent de grandes espérances dans la réunion périodique des Etats Généraux (Gentilly article 3). Mais comment les Etats Généraux peuvent-ils alléger la charge fiscale qui pèse sur les roturiers ? Une seule réponse : il faut modifier la répartition de l'impôt. C'est l'article 6 du cahier de Gentilly et les articles 9 et 10 du cahier d'Arcueil.

¹¹⁵ En 1784, 871 feux sont recensés dans les cinq communes. Comme on compte en moyenne 4 à 5 personnes par feux, nous avons donc estimé à 4000 personnes environ le nombre d'habitants cumulés des cinq communes.

Parmi les thèmes abordés dans nos cahiers de doléances¹¹⁶, les articles concernant la fiscalité sont les plus nombreux : 14 pour Arcueil, 4 pour Chevilly-L'Haÿ, 9 pour Fresnes, 11 pour Gentilly et 3 pour Villejuif, soit l'essentiel des revendications pour ce gros bourg dont le cahier ne contient que 5 articles. En ce printemps 1789, la rédaction des cahiers s'effectue dans une période difficile. Les paysans sont pauvres, très pauvres. La misère est ressentie d'autant plus vivement que l'économie française, après des décennies d'euphorie, est en crise. Les calamités d'ordre climatique de l'été 1788 et de l'hiver 1789 aggravent cette misère qui ne cesse d'augmenter depuis une dizaine d'années. Les paysans « *sont pour la plupart, réduits à une extrême indigence* », dit l'article 1 de Villejuif. Sur les 200 feux de Gentilly, « *il n'y a pas plus de six familles aisées* » notent les Gentilléens dans leur préambule.

THEMES ABORDES PAR LES ARTICLES DES CAHIERS DE DOLEANCES¹¹⁷

Paroisse	Arcueil/Cachan	Chevilly/L'Haÿ	Fresnes	Gentilly	Villejuif
Lois constitutionnelles Fonctionnement de l'Etat	Préambule – 1 - 3	1	1 – 2 – 3 – 4 + Conclusion	1 – 2 – 3 - 4	
Fiscalité	1 - 2 - 3 - 4 – 5 - 6 - 7 8 – 9 – 10 – 11 – 12 – 13 - 18	5 – 11 – 12 - 17	2 – 3 – 4 – 5 – 6 – 8 – 11 – 18 - 19	1 – 4 – 5 – 6 – 7 – 10 – 12 – 16 – 17 -20 - 23	2 – 3 - 4
Justice	15 – 16 - 17		12		
Commerce/prix des grains	19		21 - 22		
Milice	27	10	9		
Chasse/gibier	20 - 21	6 – 7 – 8 - 9	16 - 17	14	5
Revenus/biens du clergé	23 – 24 - 25	2 – 13 - 16	7 – 14 - 15	13 – 15 - 19	
Droits féodaux	22	3 - 4		21 - 24	
Vie quotidienne	17 – 24 – 26 – 28 – 29 30 – 31 - 32	13 – 14 - 15	7 – 13 - 20	Préambule +8 – 9–11 12 – 13-18 22 - 24	1

De nombreux cahiers rendent le fisc responsable des maux des villageois. Plus que les impôts directs, ce sont les nombreuses taxes indirectes qui suscitent l'incompréhension (article 3 d'Arcueil). Parmi les articles concernant la fiscalité, les

¹¹⁶ Les articles cités au cours du texte le sont à titre d'exemples. Pour connaître la répartition des thèmes, voir le tableau page suivante.

¹¹⁷ Extrait de *L'Actuel Val-de-Marne à la veille de la Révolution* – Bouyer Christian et Ponthus René – AD94 – 1989.

thèmes récurrents sont : trop d'impôts, voire « surchargés d'impôts » à Villejuif, mauvaise répartition avec une demande « de l'égalité devant l'impôt des trois ordres » à Chevilly et à Fresnes, suppression des exemptions, présente dans les cinq cahiers, rôle essentiel des Etats Généraux, responsabilisation de la commune et remise en cause des droits de féodalité, « destructeurs de toute exploitation libre » (Gentilly). L'attitude du tiers-état à l'égard des ordres privilégiés (noblesse et clergé) varie suivant les régions. Elle est généralement hostile là où l'importance des privilèges fait retomber la masse d'impôts sur les plus pauvres (article 6 de Gentilly), d'autant, dit-on à Villejuif, que parmi les privilégiés, au nombre de 150, « *aucun d'eux ne fait valeur dans leur paroisse.* »

Les droits seigneuriaux représentent une lourde charge pour le paysan. Parmi ces droits, il en est qui sont connus dans la France entière comme le champart ou la corvée. L'article 10 de Gentilly demande l'exemption de la corvée ; idem à Villejuif dans son article 4 ; les articles 2 et 18 à Arcueil ; 1, 2, 5 et 12 à Chevilly.

D'autres droits sont propres à une seigneurie ou à une région. Ainsi, l'article 7 de Gentilly, dans lequel « *les habitants demandent la suppression des droits appelés droits rétablis, droits qui ne sont connus d'aucun contribuable, ni revêtu d'aucune sanction promulguée, qui mettent des entraves au commerce, rendent tous les objets qui y sont assujettis aussi chers que dans les villes où les droits d'entrée sont établis (...)* » ; le 6 à Arcueil : « *Que les droits d'octroi, dons gratuits, droits réservés et autres y réunis (...) tous onéreux au commerce, provoquant des fraudes, et la plupart d'une perception tout arbitraire, soient et demeurent de même supprimés* » ; le 4 à Villejuif : « *l'on a établi depuis dix ans, dans leur village, des bureaux des fermes, à l'aide desquels on perçoit à la rigueur les droits d'entrée sur la majeure partie des objets de consommation* ». Ces « droits rétablis », inhérents à toute la banlieue de Paris, concernent la circulation des marchandises et sont inconnus dans les autres régions de France. Ils avaient été « rétablis » par Anne d'Autriche, en 1646.

Les critiques à l'égard du clergé sont souvent motivées par la perception de la dîme. Les cahiers les plus modérés demandent sa diminution. Les plus radicaux en réclament l'abolition pure et simple. Les Gentilléens de 1789 réclament la suppression totale de cette redevance en nature, mais acceptent de payer au curé des revenus en argent. Les Arcueillais demandent à ce que « les paroisses soient déchargées de la reconstruction, entretien et réparations des presbytères » et à Chevilly « *qu'il soit fait dans chaque paroisse, par les seigneurs un don à MM. les curés, vicaires, chapelains, maîtres (d'école), etc., de chaque paroisse, pour ne plus payer les sacrements* ». « *Que les revenus du haut clergé soient diminués et les surplus reversés sur les curés de campagne pour faire gratuitement toutes les fonctions curiales* » pour Fresnes.

Autre revendication généralisée : celle du droit de chasse réservé aux seigneurs et au roi, et, par extension, la suppression des gibiers des réserves qui ravagent les récoltes et qu'il est interdit de détruire. Les cahiers de nos cinq villages font tous allusion à ce droit particulièrement honni. Ce privilège seigneurial est d'autant plus lourd que les revenus sont faibles et les seigneurs multiples dans une même paroisse. Les braconniers, qui agissent davantage pour détruire le gibier que pour une consommation de viande dont l'usage n'est pas encore vraiment répandu chez les paysans, sont sévèrement punis.

À la lecture des cahiers, une doléance locale importante revient dans deux d'entre eux : celle concernant le projet du sieur Nicolas Defer. L'article 11 de Gentilly et l'article 32 d'Arcueil s'élèvent contre ce projet qui consistait à capter les eaux de

l'Yvette et de la Bièvre et à les dériver en un canal de navigation vers Paris. Face à l'émoi et à l'agitation provoqués par la construction de ce canal (dont les travaux ont commencé depuis 1787) un arrêt du 11 avril 1788 avait stoppé les travaux. Pratiquement tous les cahiers de doléances des paroisses traversées par les deux rivières réclament l'arrêt immédiat de « cet objet de spéculation ». La Révolution met fin définitivement, non seulement au projet de Nicolas Defer que le cahier de Gentilly qualifie de « charlatan », mais aussi à l'idée d'amener à Paris les eaux de l'Yvette et de la Bièvre réunies en un seul canal¹¹⁸.

Concernant l'aspect local, le cahier de Gentilly est particulièrement intéressant et rend bien compte des problèmes au quotidien. Ainsi, l'article 17 : « *Mais ils ne peuvent s'empêcher de réclamer contre l'affranchissement injuste de la taille réelle¹¹⁹ que l'on a toujours affecté de procurer pour les bouchers de Paris, qui ont des troupeaux sur le territoire, et qui font consommer la substance destinée à la nourriture des bestiaux de la paroisse ; en conséquence, ils demandent, si le besoin d'approvisionnement de Paris exige que les bergeries établies sur leur territoire soient conservées, que les propriétaires de ces bergeries et des troupeaux qu'elles renferment soient imposés à la taille réelle, tant que cet impôt aura lieu.* »

Ce problème des troupeaux des bouchers de Paris concerne l'ensemble des communes de la proche banlieue qui, pratiquement toutes, y font allusion dans leurs cahiers. La capitale, par son étendue et sa population, est, au XVIII^e siècle, un véritable gouffre pour la consommation de viande. La lenteur des transports interdit le transit de la viande et, faire venir, de loin et à tout moment, des moutons sur pied pour l'approvisionnement de Paris revient trop cher. Aussi différents règlements de police accordent aux bouchers parisiens le droit de faire paître leurs troupeaux sur les terres de la banlieue. Comme le mentionnent les Gentilléens, « *ces troupeaux consomment la substance destinée à la nourriture des bestiaux de la paroisse.* » Afin de dédommager les propriétaires de ces terres, il leur avait été accordé le droit de prendre, aux dépôts des immondices de Paris, des boues pouvant servir d'engrais à leurs terres. Quel ne fut pas l'étonnement des utilisateurs de ces boues lorsqu'en 1787 ils ont dû payer une contribution « *aussi injuste qu'exorbitante* » disent certains cahiers.

Le second inconvénient de la présence des troupeaux des bouchers de Paris relève du paiement de la taille. Cet impôt détesté est l'impôt roturier par excellence. Il est personnel et réparti par les « rasséeurs-collecteurs » à l'intérieur de la paroisse, en fonction des revenus apparents, estimés ou reconnus. On a souvent exagéré les injustices de sa répartition et de sa perception. Mais ces injustices et les inégalités d'imposition sont vivement ressenties et notamment les exemptions dont bénéficient le clergé, la noblesse et de nombreux officiers bourgeois. C'est pourquoi cet article 17 du cahier de doléances de Gentilly manifeste l'exaspération envers un état de fait : les compensations ont été supprimées (puisque les boues sont devenues payantes) et les bénéficiaires ne paient aucun droit alors qu'ils utilisent une part des biens sur lesquels les Gentilléens sont imposés. Si ce problème concerne essentiellement ce que l'on appellerait aujourd'hui la « première couronne », il se pose également, sous une autre forme, pour les communes plus éloignées de la capitale. Ainsi, l'article 14 de Chevilly-Larue qui stipule : « *Nous demandons par un besoin urgent de faire faire des fossés partout où besoin sera, pour défendre les*

¹¹⁸ Pour plus de détail sur ce projet, voir *Histoire d'une adduction manquée* par Henri Tréton – Revue Seine-Normandie – 1^{er} trimestre 1984.

¹¹⁹ Voir note page 38.

délits occasionnés par les bouveries auxquelles nous nous trouverons sur le passage, rapport au marché de Sceaux. »

Pour conclure, il est possible de dire de ces cahiers de doléances que, tous les cinq s'accordent à réserver une place importante à la fiscalité, et notamment l'inégalité devant l'impôt, au droit de chasse et à l'iniquité des revenus du clergé. Certains se démarquent par une revendication originale, comme à Fresnes où le 1^{er} vœu de la paroisse est de voir « *les droits de la nation fixés de manière irrévocable* ». À Chevilly où les articles 15 et 16 visent à assurer l'éducation des jeunes indigents grâce aux dons des seigneurs. Les problèmes liés à la justice ne sont évoqués que par Arcueil et Fresnes qui ne recule pas devant les sanctions en demandant « *qu'on établisse des peines corporelles contre les banqueroutiers frauduleux ou dissipateurs, et que les lettres de surséance ne puissent s'obtenir sans jugement contradictoire* » (article 13). Tous abordent plus ou moins la vie quotidienne avec, par exemple les nuisances liées aux colombiers, mais le cahier de Gentilly est, à cet égard, le plus intéressant du point de vue de l'histoire locale bien que, sans doute, l'un des moins significatif au plan de l'histoire générale. On n'y trouve, par exemple, aucune mention des problèmes de la justice, du commerce des grains, ni même de la milice. En revanche, il donne le chiffre des impositions des taillables et la superficie des terres, précise nombre de détails locaux comme les problèmes posés par la présence d'un établissement comme Bicêtre, l'état des routes, les questions de la construction de la maison curiale ou la nature des sols.